



école de musique

Dutilleux

Projet d'établissement 2023-2028



Accusé de réception en préfecture
049-200019214-20230710-2023-D6-CS1007-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



Certifié exact,
Le Président,
Jean-Paul PAVILLON



Projet d'établissement 2023- 2028

Syndicat intercommunal école de musique Henri-Dutilleux

1	PREAMBULE	5
1.1	Les fonctions du projet d'établissement.....	5
1.2	Composition du comité de pilotage 2022/2023	6
1.3	Calendrier.....	6
2	EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2019	7
2.1.1	Des objectifs internes :.....	7
2.1.2	Des objectifs externes :.....	8
2.1.3	Les ressources humaines :	9
2.1.4	Communication et diffusion :.....	9
3	LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT « TOUT EN UN ».....	11
4	MISSIONS GENERALES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECOLE DE MUSIQUE DUTILLEUX	12
4.1	Les statuts	12
4.2	Organisation et gouvernance.....	15
5	PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT	17
5.1	Etat des lieux.....	17
5.1.1	Population du territoire au sein de ALM.....	17
5.1.2	Géographie de l'intercommunalité et réseaux de mobilité.....	20
5.1.3	Les ressources éducatives et culturelles de l'intercommunalité.....	23
5.1.3.1	Les groupes scolaires sur le territoire du syndicat.....	23
5.1.3.2	Les structures péri scolaires ouvertes aux jeunes.....	23
5.1.3.3	Les structures territoriales et associatives culturelles des trois communes	24
5.2	Notre établissement	25
5.2.1	Les élèves	25
5.2.2	Les activités pédagogiques et leur évolution.....	26
5.2.3	L'équipe pédagogique 2022/2023	27
5.2.4	Les fiches de poste	30
5.2.5	Les disciplines enseignées dans le parcours musical	35
5.2.5.1	Les instruments enseignés	35
5.2.5.2	La formation musicale.....	36
5.2.5.3	Les pratiques collectives	36
5.2.6	Les lieux d'enseignement et de diffusion	38
5.2.7	Les moyens techniques de gestion	49
5.2.8	Le parc instrumental	50
5.2.9	Les partenaires structurels.....	51
5.2.9.1	L'éducation nationale.....	51
5.2.9.2	Les structures d'enseignement artistiques partenaires.....	52
5.2.9.3	Les associations hébergées	53

5.2.9.4	Les associations avec qui nous partageons nos locaux.....	53
5.2.9.5	Les associations accueillies	53
6	LE PROJET 2023-2028.....	54
S’INSCRIRE DANS LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES		
54		
6.1	Les objectifs.....	55
6.1.1	L’égalité des chances.....	56
6.1.1.1	Moyens mis en œuvre.....	56
6.1.2	Ouverture à tous les publics	57
6.1.2.1	Moyens mis en œuvre.....	57
6.1.3	La fabrique du lien social et de la transversalité.....	57
6.1.3.1	Moyens mis en œuvre.....	57
6.2	Les trois piliers	58
6.2.1	Le parcours musical.....	58
6.2.1.1	La synergie du parcours musical	58
6.2.1.2	Une organisation pédagogique centrée sur l’élève	59
6.2.1.3	Un parcours musical en deux cycles	60
6.2.1.4	Organisation des cycles de formation musicale.....	61
6.2.1.5	Organisation des cycles de formation instrumentale	61
6.2.1.6	Organisation des pratiques collectives du premier et second cycle.....	62
6.2.1.7	Les évaluations du parcours musical	65
6.2.1.8	Le parcours adulte individualisé.....	66
6.2.2	Les interventions en milieu scolaire.....	67
6.2.3	L’orchestre à l’école	68
6.2.4	Atelier orchestre au Collège Jean Rostand de Trélazé.....	69
6.2.5	Aller vers un public des jeunes.....	71
6.3	L’action culturelle.....	71
6.3.1.1	La programmation culturelle du territoire.....	72
6.3.1.2	Les autres pratiques culturelles du territoire	72
6.3.1.3	Education Artistique et Culturelle.....	73
6.3.1.4	La communication.....	73
6.4	Les moyens de mise en œuvre.....	74
6.4.1	Les bâtiments	74
6.4.2	Les moyens humains	75
6.5	Les moyens financiers	76
6.5.1	Proposition d’un avenant à la convention Dutilleux/CRR Angers.....	76
6.5.2	Réflexions d’une fusion avec le SIAM	77

6.5.2.1	Pourquoi fusionner ?.....	77
6.5.2.2	Etre plus fort	78
6.5.2.3	Etre plus attractif	78
6.5.2.4	Evoluer, élargir les horizons et les publics	78
6.5.2.5	Inventer un nouveau projet proche des besoins de chacun.....	79
7	RESSOURCES.....	80

1 PREAMBULE

1.1 Les fonctions du projet d'établissement

Les dispositions transversales du schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication définit le projet d'établissement comme un document qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que des actions menées en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales.

5

Toutes les écoles de musique, danse, théâtre, même non classées, doivent s'en doter. Le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2023-2028.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les lieux de création et de diffusion, les établissements relevant de l'Education Nationale, ainsi que les structures en charge de la pratique en amateur.

La conception du projet d'établissement, spécifique à chaque établissement, relève de l'autorité du directeur de la structure.

Le projet vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Pour atteindre ce but, l'élaboration du projet a été accompagnée de toute la concertation nécessaire en raison à la fois de la nature différente des enjeux et du nombre d'acteurs qui pouvait être associé.

1.2 Composition du comité de pilotage 2022/2023

- Les trois élu.es à la Culture des trois villes Bouchemaine, les Ponts-de-Cé et Trélazé
- Trois parent.es et élèves adultes résident.es des trois villes
- Trois enseignant.es
- L'assistante administrative
- Le directeur

1.3 Calendrier

- Réunions de concertation de septembre 2022 à février 2023
- Présentation aux trois maires et aux trois élus culture en juin 2023 et vote en juillet 2023
- Consultation du Conseil départemental
- Effectivité en septembre 2023

2 EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2019

Le projet d'établissement 2016-2019 a fixé

2.1.1 Des objectifs internes :

7

L'école de musique lieu d'enseignement spécialisé

Enseignement avec deux cursus distincts

Favoriser l'accès de la musique pour tous

L'école de musique Dutilleux « lieu d'enseignement spécialisé » a évolué vers 3 domaines d'intervention qui constituent désormais les trois piliers de l'école de musique

- **un parcours musical** : formation musicale, pratique instrumentale individuelle, pratique collective
- **des interventions en milieu scolaire** passées de 20 heures à 35 heures aujourd'hui
- **un dispositif d'orchestre à l'école** avec deux cohortes

Le distinguo entre un parcours pour amateurs éclairés et celui d'apprentissage de type loisirs n'a pas été adapté.

Les Interventions en Milieu Scolaire et l'Orchestre A l'Ecole permettent aux enseignants d'aller à la rencontre d'élèves éloignés du monde de l'apprentissage de la musique.

2.1.2 Des objectifs externes :

Placer l'école de musique au cœur de la vie culturelle

Les partenariats avec l'éducation nationale ont été développés avec :

Une augmentation des Interventions en Milieu scolaire de 20 à 35 heures/semaine

Les chorales à l'école concernent près de 1000 enfants aujourd'hui

Un opéra à l'école en 2023 qui concerne 350 enfants sur les trois villes

L'orchestre à l'école qui concerne 72 enfants avec deux cohortes

Les partenariats avec les jeunes du Terminal J de Trélazé en 2019 « Les jeunes montent le son »

Un partenariat spécifique du chœur « Dumnacus » avec le festival « Classique ou pas » à Bouchemaine et la participation de notre partenaire le quintette « Arabesque » à l'inauguration des quais de la Noë en juin 2019.

Des échanges culturels se sont construits avec Bad Emstal en 2022 et se poursuivent.

Les projets transversaux ont été très nombreux avec les appels à projets du département :

Fabulons en 2019 en partenariat avec le Centre Culturel Vincent Malandrin, et l'école LAMI

Voix émoi en 2019 en partenariat avec le Cie Voix émoi, l'école de danse de Trélazé et le Centre Culturel Vincent Malandrin

Cordes à danser en 2020 en partenariat avec l'ONPL la Cie La Parenthèse et Centre Culturel Vincent Malandrin

Format Sonore en 2021-2022 en partenariat avec le photographe Philippe Lhuissier et les médiathèques de Bouchemaine, Les Ponts-de-Cé et Trélazé.

Cordes à danser en 2020 en partenariat avec l'ONPL la Cie La Parenthèse et Centre Culturel Vincent Malandrin

L'atelier Lo'Jo en 2020-2021 en partenariat avec le SIAM et le groupe des Lo'jo avec le soutien de la programmation culturelle des Ponts-de-Cé.

Le Beygale Project en 2022-2023 en partenariat avec le SIAM et Beygale orkestra avec le soutien culturel de la ville des Ponts-de-Cé.

Conventions avec les autres structures :

Convention E.PASS, avec le Conseil Régional

Convention Flûtés d'Anjou avec l'école LAMI et l'EIMDA

Convention de mutualisation avec le SIAM

Convention de mutualisation avec le CRR

2.1.3 Les ressources humaines :

Optimiser la gestion humaine, financière et logistique

Recrutement mutualisé d'une professeure de piano à mi-temps au CRR et à mi-temps à Dutilleux.
Le plan de formation reste très insuffisant et il a été demandé au Département de constituer un groupe de travail sur la formation comme il en existe en Mayenne et en Sarthe.

La bascule des postes d'assistants territoriaux d'enseignement artistique vers le cadre d'assistants territoriaux d'enseignement artistique de deuxième classe est à finaliser.

Des CDD arrivent désormais à terme au bout de 6 ans et seront à cédés afin d'assurer une perspective à nos professeurs

La réflexion à l'échelle d'Angers Loire Métropole pour une cohérence des enseignements artistiques au sein de l'EPCI est à élaborer.

La responsabilisation de chaque intervenant sur ses missions respectives est à construire avec des fiches de poste en cohérence avec le projet d'établissement.

Le tableau des emplois s'est précarisé avec une baisse de 30% des titulaires et une augmentation de 30% des contractuels.

Les recrutements deviennent compliqués.

Une réflexion sur l'attractivité des enseignants artistiques est à engager.

2.1.4 Communication et diffusion :

Mettre en place une stratégie de communication

Un site internet a été mis en place dont nous assurons la mise à jour.

Une page Facebook mise à jour régulièrement.

Des journées portes ouvertes se sont développées depuis 2 ans.

Les liens avec les services communication des trois villes se sont amplifiés.

Objectifs pédagogiques

Autonomie des élèves

Le travail transversal et complémentaire avec le théâtre et la danse

L'orientation des élèves après leur cursus dans l'école de musique

La formation d'auditeurs en synergie avec l'apprentissage.

La conquête de nouveaux publics

La redéfinition des profils de poste du personnel pédagogique

La création de l'atelier des musiques du monde en partenariat avec le SIAM a permis de développer une pratique de transmission orale, en particulier avec les projets Lo'jo et Beygale Project.

La création de l'atelier jazz permet aux élèves de s'orienter vers l'improvisation et de diversifier les langages musicaux.

Les pratiques collectives se sont diversifiées et multipliées malgré l'arrêt de l'orchestre Zephyr en 2020.

Le travail transversal avec le théâtre va prendre tout son sens avec l'opéra le Très Petit Poucet, en partenariat avec l'ASTA et une classe du Petit Vivier de Bouchemaine pour les éléments scéniques.

De nombreux élèves après leur cursus à Dutilleux rejoignent le Conservatoire, l'OLDA ou même l'EMT.

Le nouvel ensemble vocal Dumnacus, les flûtés d'Anjou, l'atelier jazz, l'atelier musique du monde ont permis à de nombreux adultes de s'intégrer dans l'école dans le cadre de pratiques innovantes.

Les nouvelles pratiques ont permis de recruter de nouveaux profils pédagogiques pour l'atelier des musiques du monde, l'atelier jazz, ainsi que les orchestres à l'école.

Deux expériences n'ont pas été concluantes :

Initiation instrumentale

Ateliers découverte

Initiation instrumentale : la pratique instrumentale en petits groupes n'a pas fonctionné car l'organisation des cours de groupe sur des horaires préétablis ne permet pas de coordonner les plannings périscolaires des enfants ainsi que la répartition sur trois sites. Cette configuration pourrait fonctionner sur une plus grande structure qui accueillerait un nombre important de débutants sur le même site que l'on pourrait regrouper ensemble sur des horaires déterminés en amont comme l'on pratique avec la formation musicale ou les pratiques collectives.

Ateliers découverte : afin d'encourager les enfants à s'orienter vers d'autres instruments que le piano ou la guitare, nous avons créé en 2021 un atelier découverte avec quatre instruments (tuba-saxo-clarinette-trompette) qui étaient proposés sur quatre périodes de l'année. Les enfants ont apprécié mais la plupart de leur choix se sont portés vers le piano ou la guitare. Les horaires proposés ne correspondaient pas aux disponibilités des familles.

3 LES ENJEUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT « TOUT EN UN »

Le Syndicat Intercommunal école de musique Henri-Dutilleux, créé en 2009 entre les villes de Trélazé et les Ponts-de-Cé a été modifié en 2010 avec l'intégration de la ville de Bouchemaine pour constituer le

Syndicat Intercommunal école de musique Henri- DUTILLEUX,
Bouchemaine/Les Ponts-de-Cé/Trélazé.

11

Vu la délibération du n°7 du 14 avril 2022 du conseil syndical, de nouveaux statuts ont modifié les contributions des collectivités au budget selon une nouvelle clé de répartition qui tient compte d'une part fixe, du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.

Nous sommes aujourd'hui dans l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement 2023/2028 dont les objectifs et les priorités sont à redéfinir tout en préservant les missions initiales qui sont l'enseignement musical, instrumental et vocal :

« de la sensibilisation à la qualification, en passant par l'initiation ; la sensibilisation à la musique en milieu scolaire ».

Avant d'élaborer nos objectifs principaux, ainsi que les nouvelles missions, il s'agit de donner un sens commun à un projet d'établissement porté par un Syndicat réunissant trois villes pour un seul objet qui est l'école de musique Henri-Dutilleux.

Par conséquent, l'école de musique constitue une entité dont les trois villes sont force de propositions et d'orientations culturelles.

La question est donc de savoir comment l'école de musique va à la fois réunir ces différentes parties et néanmoins constituer une structure unique dont la partition forme un tout.

Nous pouvons nous appuyer sur la pensée de Pascal :

« Je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le tout, non plus que de connaître le tout sans connaître les parties ».

Le projet d'établissement est donc un projet systémique qui tend à faire de chaque élève de l'école de musique Henri-Dutilleux un citoyen à part entière inscrit dans la cité et sur la diversité des territoires.

Et c'est bien notre défi que d'être aux confins de trois villes qui ont pour objet de construire ensemble une école de musique et son projet d'établissement 2023/2028.

4 MISSIONS GENERALES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ECOLE DE MUSIQUE DUTILLEUX

L'école de musique Henri DUTILLEUX est un service de public de proximité qui a pour mission l'enseignement musical, instrumental et vocal.

Notre dispositif repose sur un enseignement individuel et collectif dans un esprit de partage et du vivre ensemble.

L'équipe pédagogique, socle de notre structure, transmet aux élèves ses passions, ses découvertes et ses désirs de création.

Nous sommes attachés à un enseignement de qualité qui s'ouvre au plus grand nombre dans un esprit d'ouverture et de diversité.

Nous sommes aussi vecteurs de projets culturels sur nos trois villes.

4.1 Les statuts

Les statuts du 30 août 2022

Titre I

Territoire, dénomination, siège, durée

Article 1^{er} - Territoire

Est créé entre les communes de Bouchemaine, Les Ponts-de-Cé et Trélazé un syndicat dénommé « **syndicat de l'école de musique intercommunale Henri-Dutilleux** »

Article 2 - Siège

Le siège du syndicat est fixé au 1 rue Pasteur – 49130 Les Ponts-de-Cé. Il peut être transféré en tout autre lieu sur proposition du conseil syndical.

Article 3 – Durée

Le syndicat est créé pour une durée illimitée.

Titre II

Compétences du syndicat

Article 4

Le syndicat a pour objet l'organisation et la gestion de l'école intercommunale de musique. Il a pour mission l'enseignement musical et instrumental : de la sensibilisation à la qualification, en passant par l'initiation ; la sensibilisation à la musique en milieu scolaire.

Il peut également prêter son concours et assurer des services dans des conditions déterminées par le conseil syndical, en particulier vis-à-vis des collectivités ou associations.

Titre III

Dispositions diverses

Article 5 – représentation des collectivités

Chaque conseil municipal désigne :

- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la ville des Ponts-de-Cé
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la ville de Trélazé
- 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la ville de Bouchemaine

Article 6 – Contribution des collectivités au budget

Les contributions des collectivités aux dépenses du Syndicat distingueront

- 1) Les charges liées à l'enseignement et à l'administration de l'activité :
 - a) Cette contribution sera rapportée selon le mode de calcul suivant :
 - Répartition à parts égales entre les Communes membres de 20% du différentiel entre les prévisions de dépenses de fonctionnement et les prévisions de recettes de fonctionnement (dont le résultat cumulé antérieur) du budget primitif ;
 - Répartition de 40% de ce différentiel au prorata du nombre d'habitants de chaque commune membre (source : derniers chiffres INSEE connus au moment du vote du budget primitif) ;
 - Répartition de 40 % de de différentiel au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chaque Commune membre.
 - b) Les interventions dans les écoles élémentaires se feront en tenant compte de la répartition des interventions dans les écoles des trois villes selon les modalités définies par le conseil syndical.
- 2) Le syndicat pourra utiliser les bâtiments communaux sur chaque commune, et ce à titre gracieux. Une convention interviendra pour en régler les modalités d'utilisation.

Article 7 – Mise à disposition des biens

Les modalités de mise à disposition des biens meubles du service ou de la partie de service utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence devront s'effectuer dans les conditions définies aux articles L.1321-1 à L.1321-5 et L.5211-4-1 du CGCT. La consistance, l'évaluation et l'état des biens devront faire l'objet d'un procès-verbal. Le transfert du service devra faire l'objet d'une décision conjointe prise après avis du comité technique paritaire compétent.

Article 8 – Transfert du personnel

Les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans les écoles de musique de Trélazé et des Ponts-de-Cé sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale. Ils relèvent de cet établissement dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs, conformément au code général des collectivités territoriales.

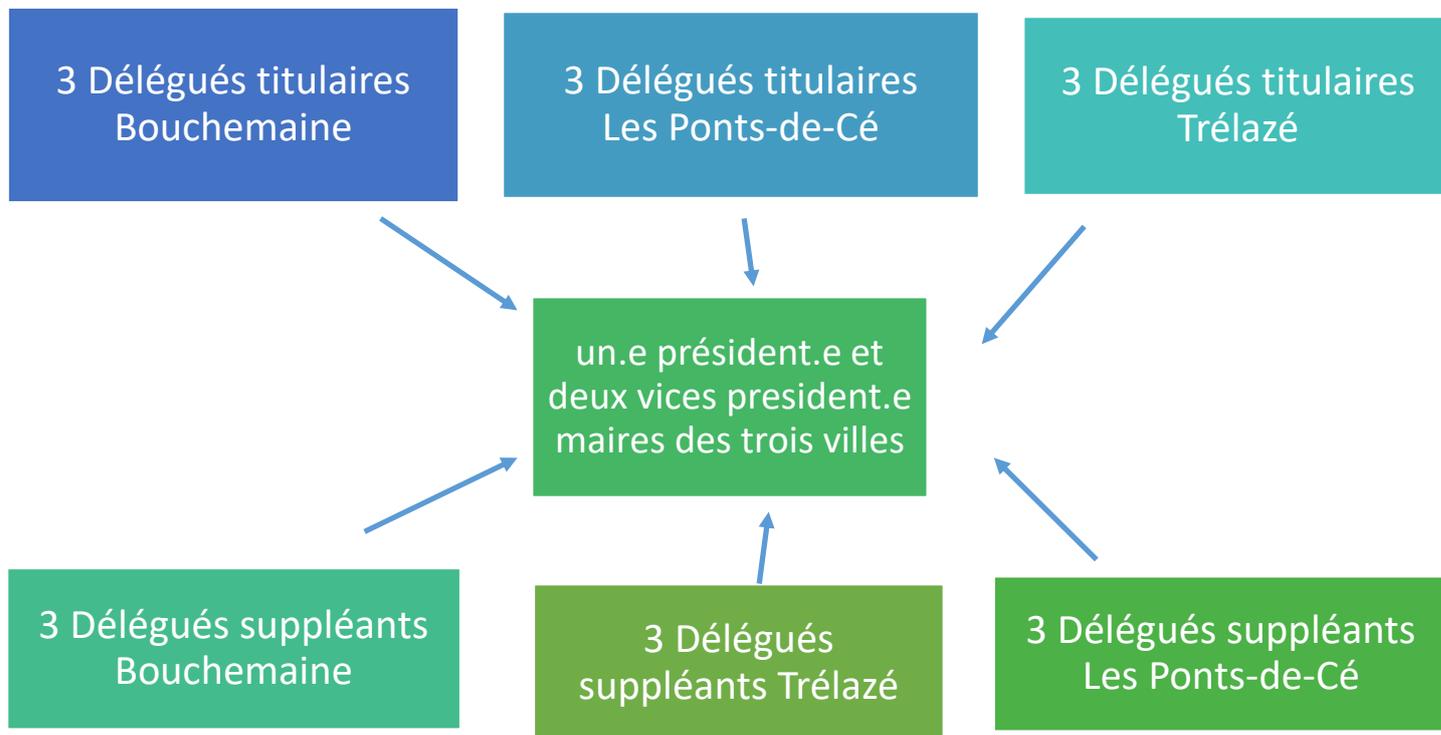
Article 9 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du syndicat.

Statuts annexés à l'arrêté préfectoral DRCL/BSLDE n°77 du 30 août 2022

4.2 Organisation et gouvernance

Les trois collectivités sont représentées par un conseil syndical constitué de 18 membres



Le conseil syndical administre le syndicat intercommunal école de musique Dutilleux.

Article L5212-15

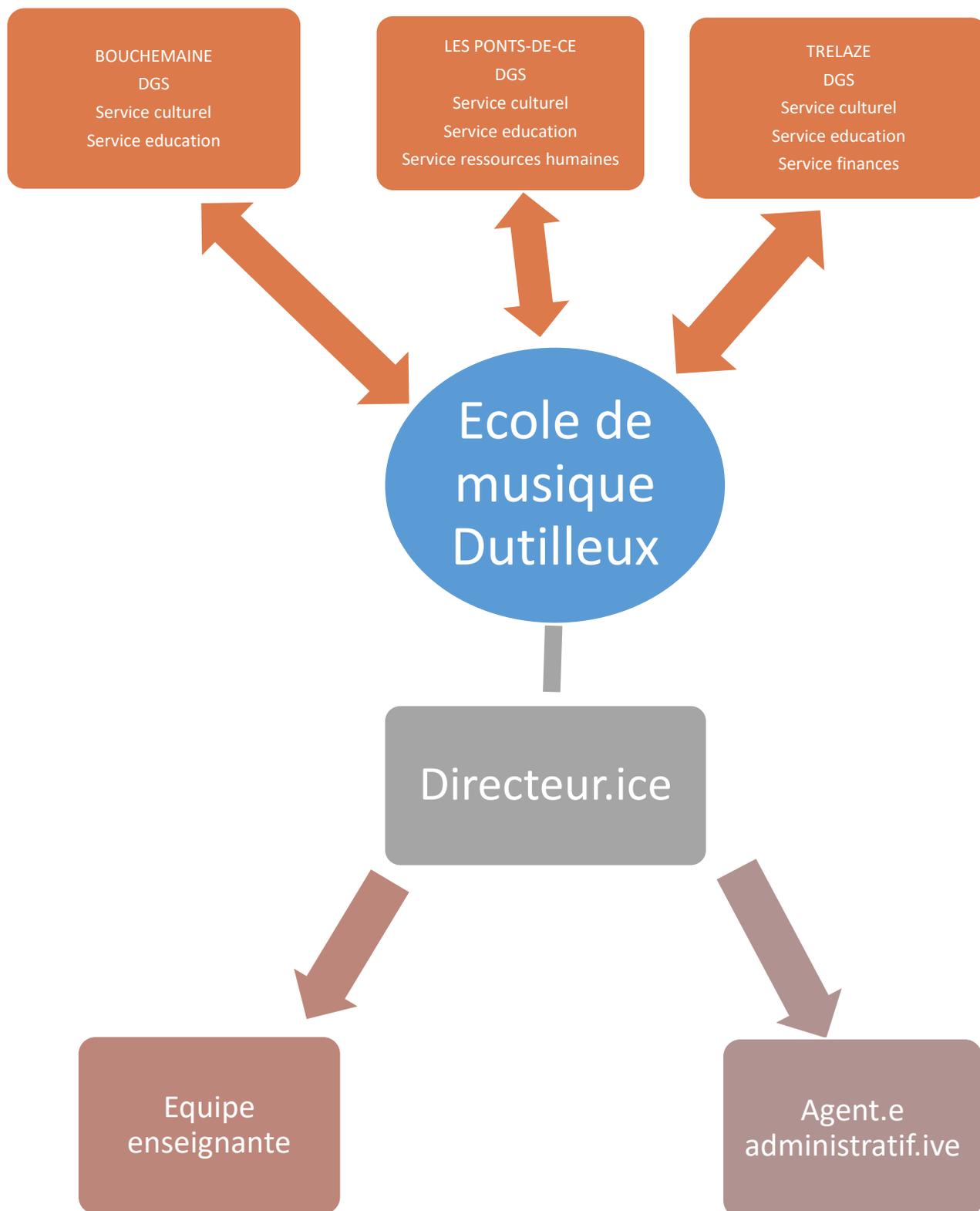
Création Loi 96-142 1996-02-21 JO 24 février 1996

L'administration des établissements faisant l'objet des syndicats est soumise aux règles du droit commun.

Leur sont notamment applicables les lois qui fixent, pour les établissements analogues, la constitution des commissions consultatives ou de surveillance, la composition ou la nomination du personnel, la formation et l'approbation des budgets, l'approbation des comptes, les règles d'administration intérieure et de comptabilité.

Le conseil syndical exerce à l'égard de ces établissements les droits qui appartiennent aux conseils municipaux à l'égard des établissements communaux de même nature.

Le fonctionnement du syndicat intercommunal école de musique Dutilleux



5 PRESENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

5.1 Etat des lieux

5.1.1 Population du territoire au sein de ALM

L'école de musique intercommunale Henri Dutilleux a été créée en mars 2009 par la volonté de trois municipalités de structurer l'enseignement musical à une plus grande échelle.

17

L'école est située dans la zone Sud est de l'agglomération et regroupe 3 communes : Bouchemaine, les Ponts-de-Cé et Trélazé.



ECOLE DUTILLEUX DANS Angers Loire Métropole

Notre école est implantée sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Aussi, penser le futur de notre école au sein de ce large territoire passe par une photographie comparée.

Si la surface de notre territoire ne représente que 7.70 % de celui d'ALM, notre population en représente 11,66 %.

La population de cette entité présente de grandes disparités en termes de dynamisme démographique et situation économique.

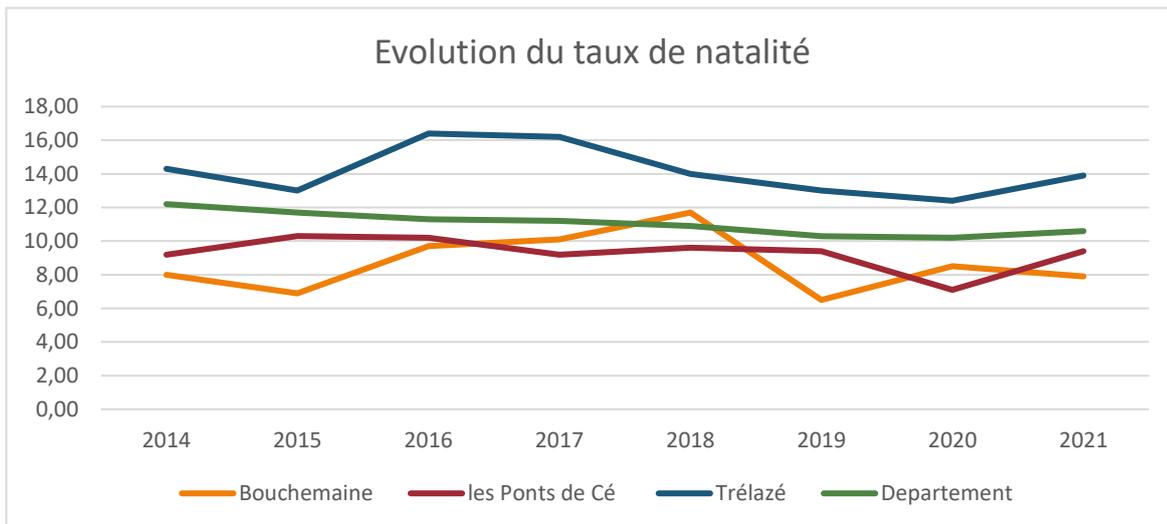
Indicateurs démographiques de la population du syndicat intercommunal

Communes	Population 2020	Augmentation pop 2014-2020	Médiane du revenu fiscal	Part des ménages imposés
Bouchemaine	6 897	0,50%	27 850	65%
Les Ponts-de-Cé	13 123	0,30%	22 650	49%
Trélazé	15 241	1,70%	20 680	43%
TOTAL	35 261			

Indicateurs démographiques de la population d'Angers et Angers Loire métropole.

Communes	Population 2019	Augmentation pop 2013-2019	Médiane du revenu fiscal	Part des ménages imposés
Angers	155 850	0,60%	20 850	46%
ALM	302 389	0,80%	22 550	49,90%

En terme économique, le revenu fiscal ainsi que la part des ménages imposés à Bouchemaine sont au-dessus des mêmes indicateurs d'ALM, tandis qu'à Trélazé ils se situent en dessous. Quant aux Ponts-de-Cé, ils sont équivalents.



En termes de dynamique démographique, Trélazé représente un élément moteur de notre territoire avec une augmentation de la population très supérieure aux deux autres communes et plus largement à ALM.

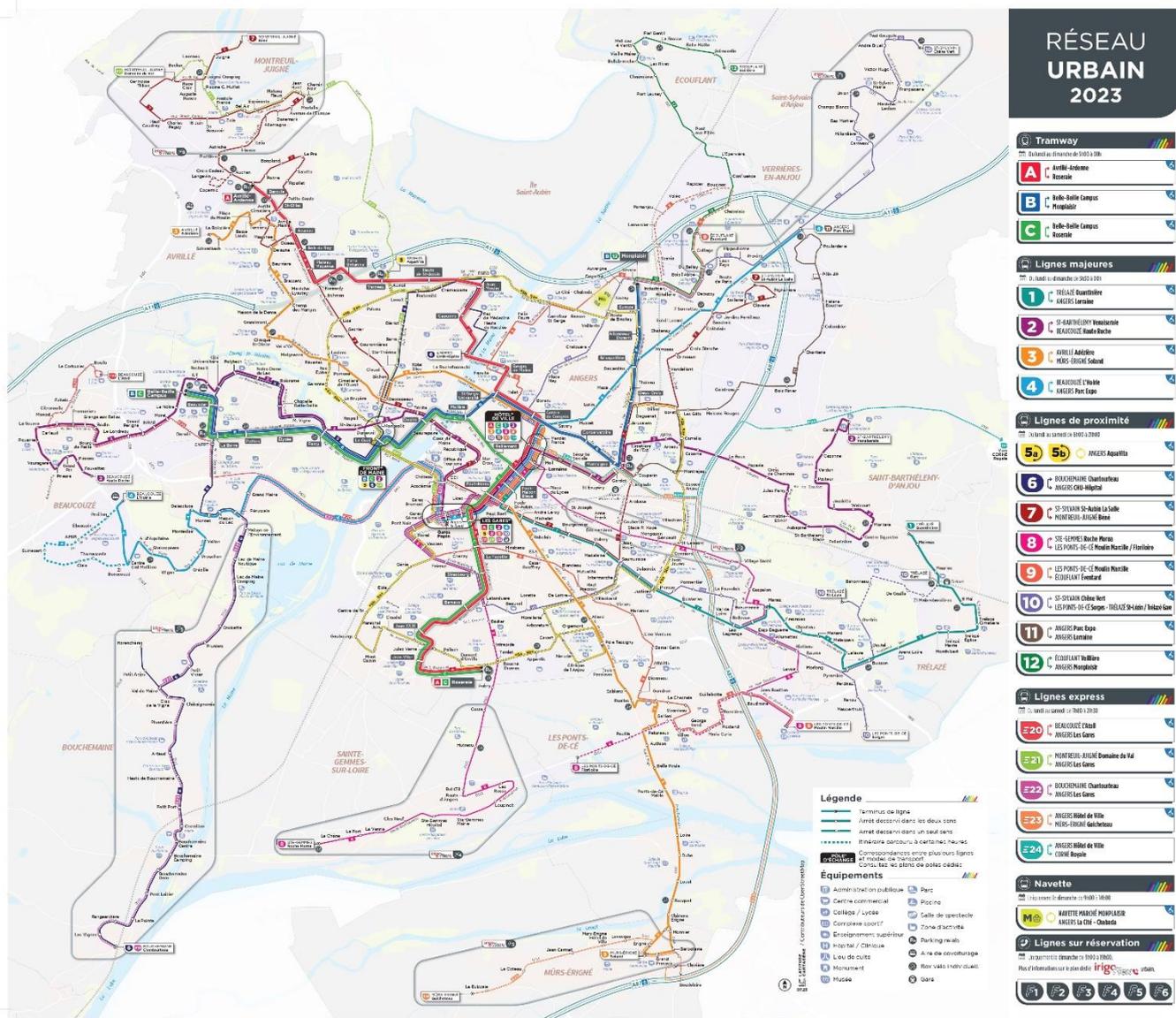
5.1.2 Géographie de l'intercommunalité et réseaux de mobilité.

Les trois communes qui constituent le syndicat présentent un certain nombre d'entraves aux déplacements de l'une à l'autre.

La commune de Ste Gemmes-sur-Loire et la Maine est une rupture entre Trélazé, les Ponts-de-Cé limitrophes et Bouchemaine.

L'A87 et la Loire sont quant à eux deux éléments du paysage, ruptures entre l'école de musique de Trélazé et celle des Ponts-de-Cé. Les axes routiers dépendants des ponts de liaison sont surchargés.

Les déplacements entre communes sont très dépendants de l'automobile et ne favorisent pas l'autonomie des enfants. Les circulations douces entre Trélazé et les Ponts-de-Cé, en cours d'aménagement, ne sont pas encore suffisamment sécurisés. Quant aux transports en commun, ils sont essentiellement en étoile à partir d'Angers.



Réseaux urbains et première couronne.

L'organisation des réseaux de transports communs en étoile sur Angers Loire Métropole et la première couronne fait apparaître le manque de communication entre les villes périphériques

Lieu de cours	ANGERS	BOUCHEMAINE	PONTS-de-CE	TRELAZE
Ville de residence				
ANGERS	1	5	23	18
BOUCHEMAINE	1	42	40	2
PONTS-de-CE	3		61	40
TRELAZE		1	34	112

Il apparaît clairement que les élèves plébiscitent une école de proximité.

Les déplacements sur une autre commune que son lieu de résidence sont des déplacements souvent ressentis comme contraints.

A l’heure des exigences écologiques, en accord avec le nouveau SDDEA, dans une perspective de fabrique du lien social et de transversalité, la répartition des cours sur le territoire et l’encouragement du covoiturage pour les pratiques collectives et les projets seront un des enjeux des années à venir.

5.1.3 Les ressources éducatives et culturelles de l'intercommunalité.

5.1.3.1 Les groupes scolaires sur le territoire du syndicat

	BOUCHEMAINE	LES PONTS-DE-CE	TRELAZE
Ecoles primaires	Ecole du Château Ecole du Petit Vivier Ecole privée Notre Dame	Groupe scolaire Raymond Renard Groupe scolaire André Malraux Groupe scolaire Jacques Prévert Groupe scolaire Raoul Corbin Ecole Saint Aubin Ecole saint Maurille	Ecole Robert Daguerre Ecole La Maraîchère Ecole Jacques Prévert Ecole Gérard Philippe Aimé Césaire Ecole Florence Arthaud Ecole Paul Fort Ecole H & Y Dufour Ecole privée Montrieux St René Ecole privée Bel Air
Collège		Collège François Villon Collège privé Saint Laud	Collège Jean Rostand
Lycée		Lycée Jean Bodin Lycée agricole et Horticole Pouillé	Lycée professionnel Ludovic Menard
Institut spécialisé	Dispositif d'Accompagnement Medico Educatif Le Graçalou	Institut Medico Educatif IMPRO	
Etudes supérieures		Ecole d'agriculture et d'horticulture de Pouillé IRCOM IFEPSA	ASTA

5.1.3.2 Les structures péri scolaires ouvertes aux jeunes.

	BOUCHEMAINE	LES PONTS-DE-CE		TRELAZE	
structure pour les jeunes	La "Boite anim"	Accueil passerelle	Accueil jeunes Ateliers enfantins	le Hub Rep'R	Plateforme jeunesse
tranche d'âge	11 - 17 ans	11-13 ans	14 - 17 ans	11 - 15 ans	15-30 ans

Dans une perspective d'ouverture à tous les publics comme pour le dispositif IMS et OAE, c'est probablement à l'école de musique d'aller à la rencontre de ces structures.

5.1.3.3 Les structures territoriales et associatives culturelles des trois communes

Les trois communes sont dotées de nombreuses structures et associations avec lesquelles l'école de musique engage des partenariats et est toujours ouverte aux propositions d'échanges :

Chorales

Harmonies

Ecoles de danse

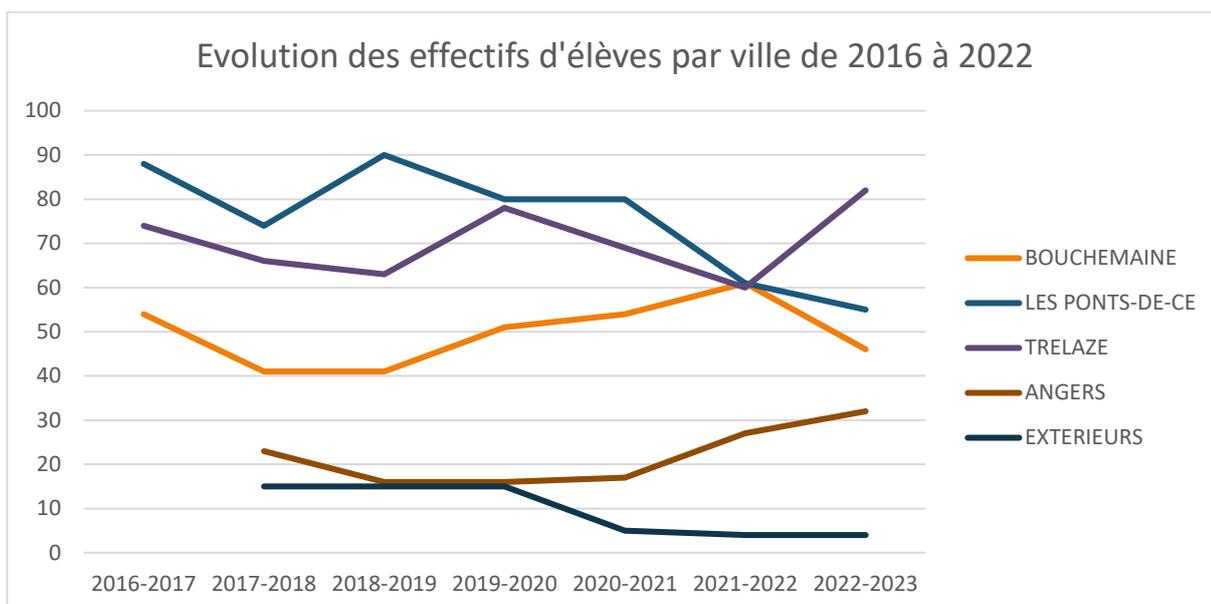
Ecoles d'arts dramatiques

Ecole d'arts plastiques

Programmation culturelle et arts vivants des trois villes

5.2 Notre établissement

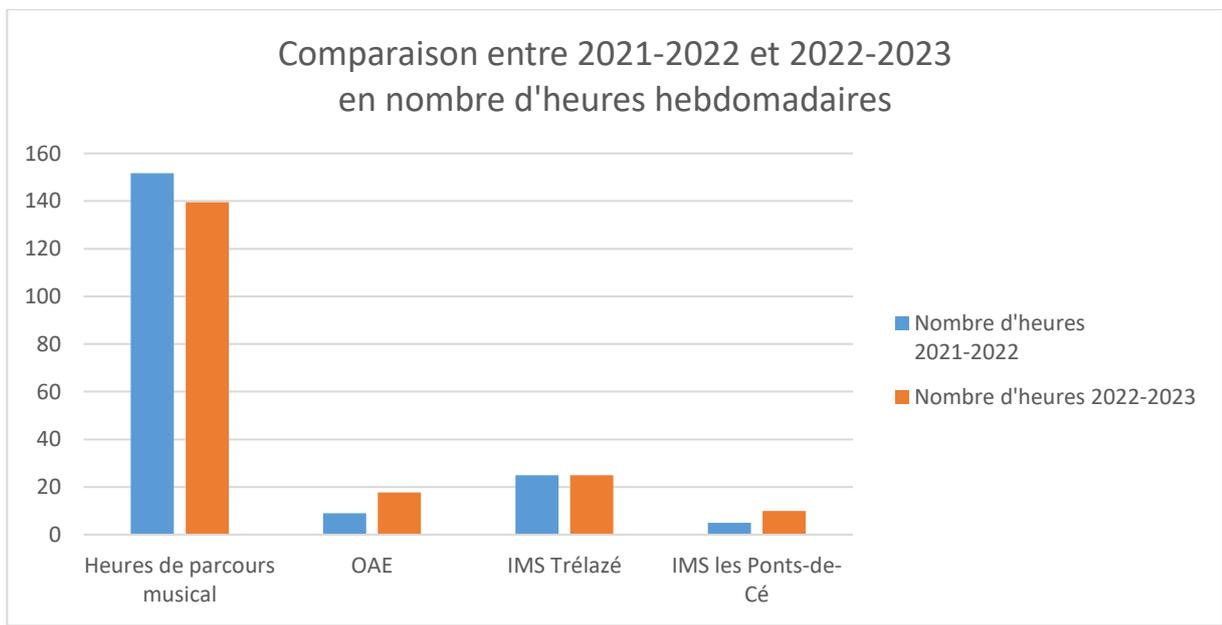
5.2.1 Les élèves



Nous avons à nous interroger sur les pratiques tarifaires de nos établissements artistiques sur Angers Loire Métropole qui ne sont pas unifiés.

5.2.2 Les activités pédagogiques et leur évolution

Les 3 piliers de l'école de musique



Ces trois compétences de l'école de musique sont mobilisées différemment suivant les communes du Syndicat relativement à la sociologie de sa population et sa densité en termes d'établissements scolaires. Si le parcours musical est présent sur tout le territoire les deux autres leviers sont présents différemment sur les trois communes

Trélazé par son dispositif de cité éducative implique fortement l'école de musique comme partenaire dans la sensibilisation culturelle pour un public éloigné de la culture : les deux leviers utilisés sont l'orchestre à l'école et les interventions en milieu scolaire.

5.2.3 L'équipe pédagogique 2022/2023

MISES A DISPOSITION	
Temps de travail hebdo	
OAE	Ville de Trélazé

AGENTS TITULAIRES

GRADE	Cat.	Echelon	Discipline	Nombre d'heures 2022-2023	ETP 2022-2023	
ATEA principal 1ère classe	B	2	Piano	10	0,5	
ATEA principal 1ère classe	B	6	Formation Musicale et Piano	20	1	
ATEA principal 1ère classe	B	3	Saxophone	0	0	
ATEA principal 1ère classe	B	4	Hautbois	1,5	0,075	
ATEA principal 1ère classe	B	9	Violon et Formation Musicale	19	0,95	
ATEA principal 1ère classe	B	9	Direction	17	0,85	
ATEA principal 2ème classe	B	13	Clarinette	4	0,2	2,25
ATEA principal 2ème classe	B	9	Guitare	15	0,75	
				86,50	4,33	2,25

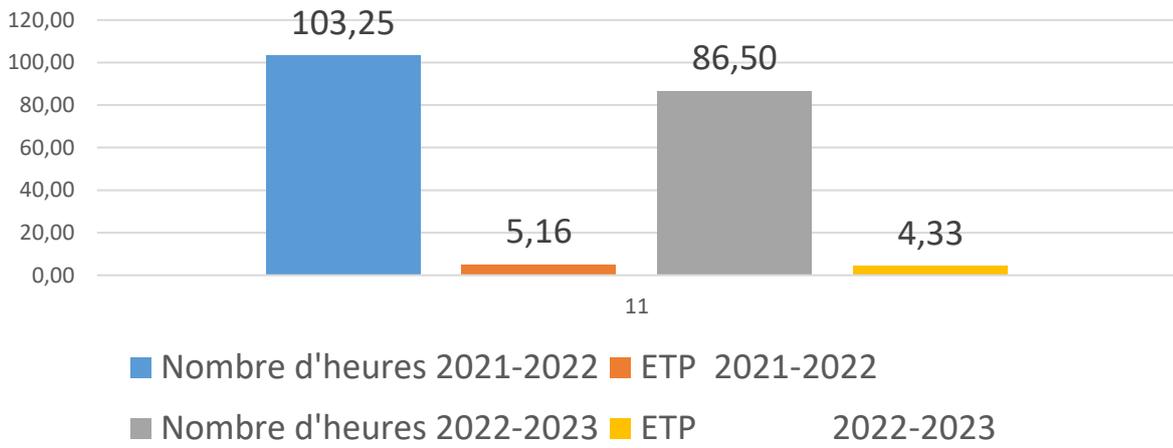
AGENTS CONTRACTUELS

GRADE	GRADE	Echelon	Discipline	Nb d'heures 2022-2023	ETP 2022-2023	MISES A DISPOSITION				Prestations exterieures
						Temps de travail hebdo	OAE Ville de Trélazé	COUT MENSUEL	Temps de travail hebdo	
ATEA	B	1	Trombone	1,00	0,05					
			Percussions OAE	2,25	0,11	2,25			2,25	
ATEA	B	1	IMS + Eveil musical + Orchestre	16,75	0,84	3,25			3,25	
ATEA	B	1	OAE Référent	0,00	0,00				0,00	
ATEA principal 2ème classe	B	7	Violoncelle	0,00	0,00				0,00	
			Violoncelle	5,00	0,25				0,00	
ATEA	B	1	Tuba	0,00	0,00				0,00	
ATEA	B	1	OAE	0,00	0,00				0,00	
			OAE	2,25	0,11	2,25			2,25	
ATEA	B	1	Flûte + OAE	9,00	0,45				0,00	
ATEA	B	1	Guitare	0,00	0,00				0,00	
ATEA	B	1	Ateliers Jazz + guitares électriques	2,00	0,10				0,00	
ATEA	B	1	Accordéon	1,00	0,05				0,00	
ATEA	B	1	Percussions	8,00	0,40				0,00	2,00
			OAE + IMS	18,25	0,91	3,25			3,25	
			IMS	10,00	0,50			10,00	10,00	
ATEA	B	1	OAE	2,25	0,11	2,25			2,25	
ATEA	B	1	Trompette	3,50	0,18				0,00	
			Saxo+OAE	8,75	0,44	2,25			2,25	
ATEA	B	1	Percussions	3,50	0,18					
			Cor	1,00	0,05				0,00	
ATEA	B	1	Guitare	2,00	0,10				0,00	
ATEA	B	1	Chant	7,00	0,35				0,00	
ATEA	B	1	Piano	3,00	0,15				0,00	
				106,50	5,33	15,50	0,00	10,00	25,50	2,00
(275 heures annuelles)	B									
adjoint administratif ppcl 2ème cl	C	8	Administration	28	0,80					27,5
			TOTAL AGENTS CONTRACTUELS	134,50	6,13					29,75

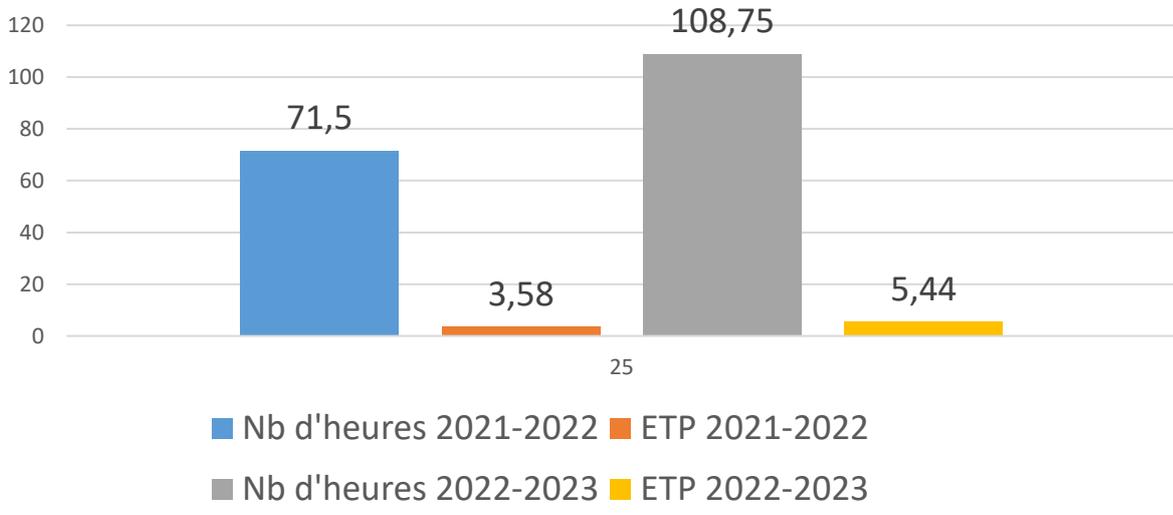
TOTAUX

		TOTAL AGENTS CONTRACTUELS+TITULAIRES	221,00	10,45
--	--	---	---------------	--------------

Comparaison nombres d'heures et ETP entre 2021-2022 et 2022-2023 des titulaires



Comparaison nombres d'heures et ETP entre 2021-2022 et 2022-2023 des contractuels



5.2.4 Les fiches de poste

Activités du directeur d'établissement d'enseignement artistique

- Élaboration et mise en œuvre d'un projet d'établissement
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et d'action culturelle
- Organisation des études
- Coordination et pilotage des projets pédagogiques et des pratiques collectives
- Animation de la réflexion et de l'innovation pédagogique
- Conseil et orientation des élèves
- Recherche, création et production

30

Compétences, savoirs du directeur d'établissement d'enseignement artistique

- Élaborer une analyse du contexte social, économique, environnemental et artistique de l'établissement,
- Décliner les orientations politiques dans l'organisation générale de l'établissement
- Inscrire le projet dans le fonctionnement des réseaux d'établissements départemental et régional
- Organiser la concertation et l'animation des équipes pédagogiques, administratives et techniques
- Concevoir un projet pédagogique et artistique d'établissement, en hiérarchisant les priorités
- Développer des actions avec le réseau culturel
- Gérer l'accueil des artistes en résidence
- Piloter des projets à dimension artistique et pédagogique
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques artistiques, des langages artistiques contemporains et la sensibilisation de nouveaux publics
- Superviser la conception des cycles de formation et des parcours individualisés par type de publics
- Sensibiliser aux évolutions artistiques, techniques, pédagogiques et sociales
- Diffuser et animer l'information sur les recherches en matière d'enseignement
- Repérer et favoriser la mise en œuvre des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires
- Orienter et accompagner les élèves dans leur choix d'une discipline ou d'une pratique

Savoir-être du directeur d'établissement d'enseignement artistique

- Pédagogue
- A l'écoute
- Organisé

Activités de l'assistant territorial d'enseignement artistique

- Élaborer et organiser un projet pédagogique en lien avec le projet d'établissement
- Animer, donner des cours et assurer un suivi personnalisé du parcours et du projet des étudiants
- Enseigner une discipline artistique
- Organiser et suivre les études des élèves
- Évaluer les élèves
- Conduire et accompagner des projets pédagogiques, artistiques et culturels
- Avoir une pratique artistique
- Accompagnement instrumental

Compétences, savoirs de l'assistant territorial d'enseignement artistique

- Rechercher et sélectionner des thèmes et des sujets de création, des matériaux et des procédés de réalisation
- Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité
- S'informer sur les recherches en matière de formation et d'organisation des études
- Définir et mettre en œuvre une progression et des enseignements conformes aux programmes et aux instructions ministérielles et interministérielles
- Favoriser la participation des étudiants dans une approche croisée de l'évaluation de leur création
- Participer aux instances de concertation, pédagogiques et administratives de l'établissement d'enseignement artistique
- Proposer des activités dans le cadre du développement d'une approche collective et de la coproduction du projet d'établissement
- Conduire des recherches et des projets originaux et innovants et intégrer l'espace public
- Se confronter aux différentes démarches de création artistique
- Repérer les évolutions des pratiques et les attentes en matière artistique et culturelle
- Identifier les différentes catégories de publics
- Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif
- Tenir compte des ressources du territoire de l'établissement
- Participer aux différentes instances de concertation de l'établissement

Savoir-être de l'assistant territorial d'enseignement artistique

- Sens artistique et des responsabilités
- Goût pour l'enseignement
- Patience et organisation
- Maîtrise du domaine assisté
- Rigueur, autonomie

Activité du musicien intervenant en milieu scolaire

Artiste musicien et pédagogue, le musicien intervenant travaille sur un projet en partenariat avec les équipes éducatives dans les écoles, mais aussi dans les lieux d'enseignement artistique, les structures culturelles, en s'adressant à des publics variés.

- contribue à la mise en œuvre d'une pédagogie de projet au sein de la classe et de l'école au service du Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) des élèves dans le respect des textes et programmes officiels.
- apporte des compétences complémentaires à celles des professeurs des écoles sur le plan musical, artistique et pédagogique
- Il met à la disposition de la communauté éducative des ressources artistiques et pédagogiques contribuant à l'éducation des élèves au sensible et par le sensible
- organise des rencontres et participe à la mise en œuvre et au suivi de projets de résidences artistiques à l'école.

32

Compétences et savoirs du musicien intervenant en milieu scolaire

- solide formation pédagogique théorique et pratique
- musicien confirmé dans une esthétique donnée
- diverses compétences dans le domaine musical (voix et chant, direction, pratiques rythmiques et d'instruments d'accompagnements, pratiques créatives, arrangement, composition ...)
- créatif, ouvert et capable d'initier des projets en partenariat, visant la démocratie et la démocratisation culturelle par des pratiques artistiques collectives et créatives, notamment à travers une pédagogie fondée sur l'oralité, dans le respect et la valorisation des droits culturels
- apporte une plus-value pédagogique et artistique à la mise en œuvre des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (EAC) : la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et des artistes et l'acquisition de connaissances ("faire, ressentir, réfléchir")
- une connaissance du développement culturel de territoire.

Savoir-être du musicien intervenant en milieu scolaire

- sait valoriser artistiquement les projets menés avec différents publics
- partage de compétences entre le musicien intervenant et le professeur des écoles
- médiateur entre les élèves et le monde artistique et culturel

Enseignant artistique intervenant en orchestre à l'école

Le principal critère de choix des enseignants artistiques intervenants à l'orchestre à l'école sont leurs qualités de pédagogue, leur motivation et leur envie de s'investir dans ce type de projet, car la passion et l'énergie qui y sont mises sont sans doute les éléments les plus déterminants dans sa réussite.

En effet, l'orchestre à l'école est une expérience forte : chaque intervenant se doit d'être à la fois arrangeur, co-animateur, éducateur et de maintenir un dialogue constant avec ses collègues.

L'orchestre à l'école provoquant des situations pédagogiques le plus souvent inédites pour les enseignants, il est conseillé d'inscrire l'équipe dans une dynamique de formation.

L'association des orchestres à l'école propose des formations sur site adaptées aux besoins du territoire.

Activités de l'Agent administratif

Sous l'autorité du directeur de l'école de musique vous aurez les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public parents/élèves
- Traitement des courriers électroniques
- Gestion administrative de la structure (courriers, inscriptions, ...)
- Rédaction des comptes rendus et procès-verbaux de réunion en collaboration avec la direction
- Actualisation de la base d'informations sur Imuse (logiciel des inscriptions et facturations)
- Préparation et organisation logistique des réunions avec la direction,
- Suivi financier de l'activité
- communication

Savoirs et compétences de l'agent administratif

- Maîtriser Excel, Word, PowerPoint
- Identifier et gérer la demande et son degré d'urgence
- Orienter les personnes
- Renseigner sur l'organisation et le fonctionnement de la structure
- Aider à rédiger les documents administratifs
- Vérifier les pièces justificatives
- Diffuser les informations ou des documents
- Rechercher, sélectionner, synthétiser et diffuser des informations
- Sélectionner et trier les documents

Qualités nécessaires au poste

- Relationnelles
- Rédactionnelles
- Discrétion
- Etre très à l'aise avec les outils informatiques
- Savoir travailler en équipe et aussi en autonomie

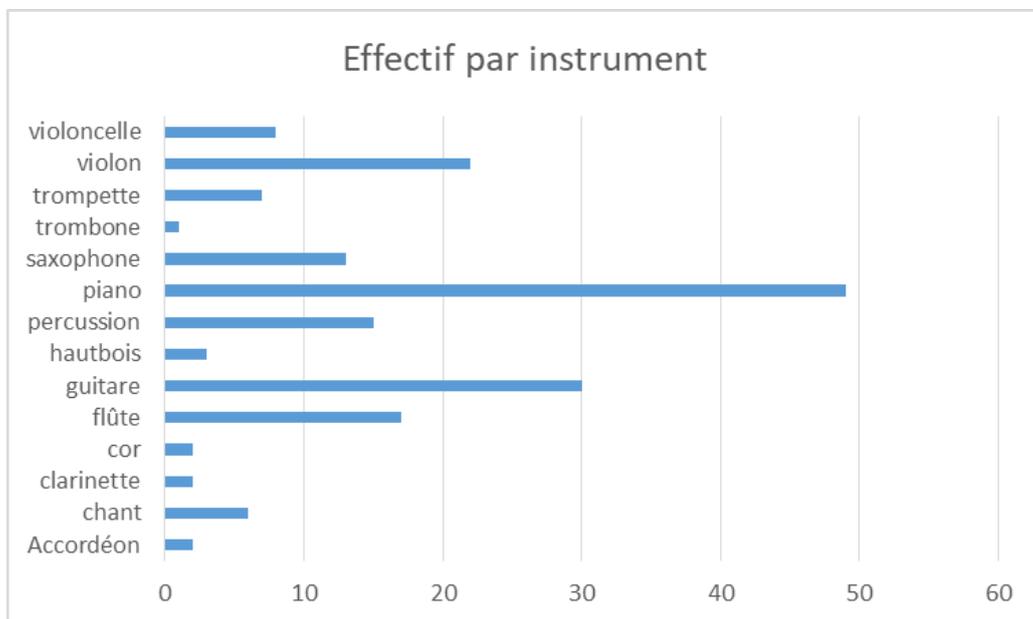
Les fonctions de ressources humaines sont assurées par le service de la Ville des Ponts-de-Cé

Les fonctions de finances sont assurées par le service de la Ville de Trélazé

5.2.5 Les disciplines enseignées dans le parcours musical

5.2.5.1 Les instruments enseignés

Discipline	Effectif
Accordéon	2
chant	6
clarinette	2
cor	2
flûte	17
guitare	30
hautbois	3
percussion	15
piano	49
saxophone	13
trombone	1
trompette	7
violon	22
violoncelle	8
TOTAL	177



Le piano et la guitare ont les plus gros effectifs.

Nous avons à développer les instruments d'orchestre et en particulier les cuivres.

5.2.5.2 La formation musicale

FORMATION MUSICALE

EVEIL 1	5 à 6 ans	
EVEIL 2	6 à 7 ans	
CYCLE 1 EN 5 ANS	A partir de 7 ans	Possibilité d'intégrer le Conservatoire à Rayonnement Régional en second cycle sans test.
CYCLE 2		
CULTURE MUSICALE		Après validation CYCLE 1
PARCOURS ADULTES	Pour les adultes et les adolescents débutants	

5.2.5.3 Les pratiques collectives

Ensemble de guitares cycle 1

Ensemble de guitares cycle 2

Les ensembles de guitares s'inscrivent dans la mémoire de l'école de musique depuis de nombreuses années.

Cette pratique donne aux élèves guitaristes une dimension supplémentaire qui permet une bonne intégration dans les auditions.

Ensemble de cordes cycle 1

Ensemble de cordes cycle 2

Les ensembles de cordes permettent de s'intégrer dans des projets interterritoriaux au-delà du jouer ensemble.

Orchestre à vent cycle 1

Cette année 2022/2023, nous relançons un orchestre à vents premier cycle le mercredi après-midi à Trélazé. Il nous faudra du temps pour reconstituer un ensemble dont l'objectif est de sensibiliser le plus tôt possible à la pratique collective.

Les Flûtés d'Anjou

« Les Flûtés d'Anjou » est un ensemble de flûtistes de niveau avancé issus de différentes écoles de l'agglomération : école intercommunale de musique d'Avrillé, école Lami de Beaucozéz Montreuil-Juigné, école intercommunale Henri Dutilleux.

Cet ensemble se produit régulièrement aux Journées du Patrimoine, mais intervient aussi lors des auditions et divers projets interterritoriaux.

Atelier Musiques du Monde

Les appels à projets du département ont permis à l'école de mutualiser des projets avec le SIAM et de faire naître d'autres pratiques collectives.

« Impromptu pour rêve d'orchestre » avec les Lo'Jo en 2020-2021 a permis à l'atelier des musiques du monde du SIAM de mutualiser avec l'école Dutilleux. Depuis, cet atelier perdure et s'étoffe chaque année. En 2021-2022 les musiques du monde se sont produites lors des cérémonies du 8 mai 2022 aux Ponts-de-Cé. En 2022-2023, le « Beygale project » porté par le SIAM permettra de participer aux Traver'Cé Musicales des Ponts-de-Cé du 2 juillet 2023.

Chorale kids

Chorale ados

Chœur Dumnacus

Les chœurs kids, ados et Dumnacus complètent la formation instrumentale de l'école par la technique vocale, fondement même de l'apprentissage musical.

Le chœur Dumnacus est parti en Allemagne lors de l'échange avec la ville de Bad Emstal jumelée avec la ville des Ponts-de-Cé en juin 2022. Un lien fort s'est créé et ne demande qu'à se renforcer avec nos amis allemands.

Le chœur s'est aussi produit en juillet 2021 et juillet 2022 au festival « Classique ou pas » de Bouchemaine et en septembre 2021 et 2022, aux journées du patrimoine aux Ponts-de-Cé.

Atelier jazz/musiques actuelles

Depuis 2021-2022, un atelier jazz s'est constitué et a participé à l'Art en Cé Jardins avec le Big Band de Chemillé-en-Anjou en juin 2022.

En 2022-2023 l'atelier jazz 'est produit lors du ciné concert avec Vincent Erdevén et ont participé à un projet d'agglomération au T'es Rock Coco. En juin 2023 l'atelier jazz se produira à nouveau dans l'Art en Cé Jardins avec la participation de Okiami trio invité par la ville des Ponts-de-Cé ainsi qu'un ensemble batucada de la classe de percussions de l'école.

5.2.6 Les lieux d'enseignement et de diffusion

Les statuts de l'école de musique précisent dans

L'Article 6 – Contribution des collectivités au budget

Le syndicat pourra utiliser les bâtiments communaux sur chaque commune, et ce à titre gracieux. Une convention interviendra pour en régler les modalités d'utilisation.

Aujourd'hui aucune des trois communes n'a conventionné avec l'école de musique afin de régler les modalités d'utilisation des locaux d'enseignement et de diffusion.

Bouchemaine

En 2022 l'école de musique de Bouchemaine située dans le presbytère a dû fermer, pour des raisons de non-conformité des locaux avec les normes liées aux ERP.

La commune a mis à disposition des salles, non dédiées, dans deux établissements, l'école du Château et à la médiathèque des Boîtes à Culture.



Boîtes à Culture, Place de l'Abbé Thomas



Ecole du Château, 1 route des Pétroles

ecoledutilleux@orange.fr

09 60 15 83 41

Les Ponts-de-Cé



Siège social de l'école de musique abrite l'administration ainsi que des lieux d'enseignement au
1 rue Pasteur

49130 Les Ponts-de-Cé, France

ecoledutilleux@orange.fr

09 60 15 83 41

Trélazé



Centre Culturel Hervé Bazin, rue de la Maraîchère, lieux d'enseignement
49800 Trélazé

Les sites d'enseignement qui bénéficient de locaux adaptés et dédiés permettent une identification de la structure école de musique et l'accueil des pratiques collectives.

Le SDDEA préconise l'ouverture des enseignements artistiques par la pratique collective.

REPARTITION DES ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

	BOUCHEMAINE	LES PONTS-DE-CE	TRELAZE
FORMATION MUSICALE	2 cours	8 cours	8 cours
INSTRUMENTS ENSEIGNES	6	7	11
PRATIQUES COLLECTIVES		6	4
IMS		10	25
OAE			2 classes

Les lieux de diffusion

Bouchemaine



Boîtes à Culture



Eglise St Symphorien



Chapelle de Ruzebouc, ancien grenier à sel

Les Ponts-de-Cé



Rive d'arts



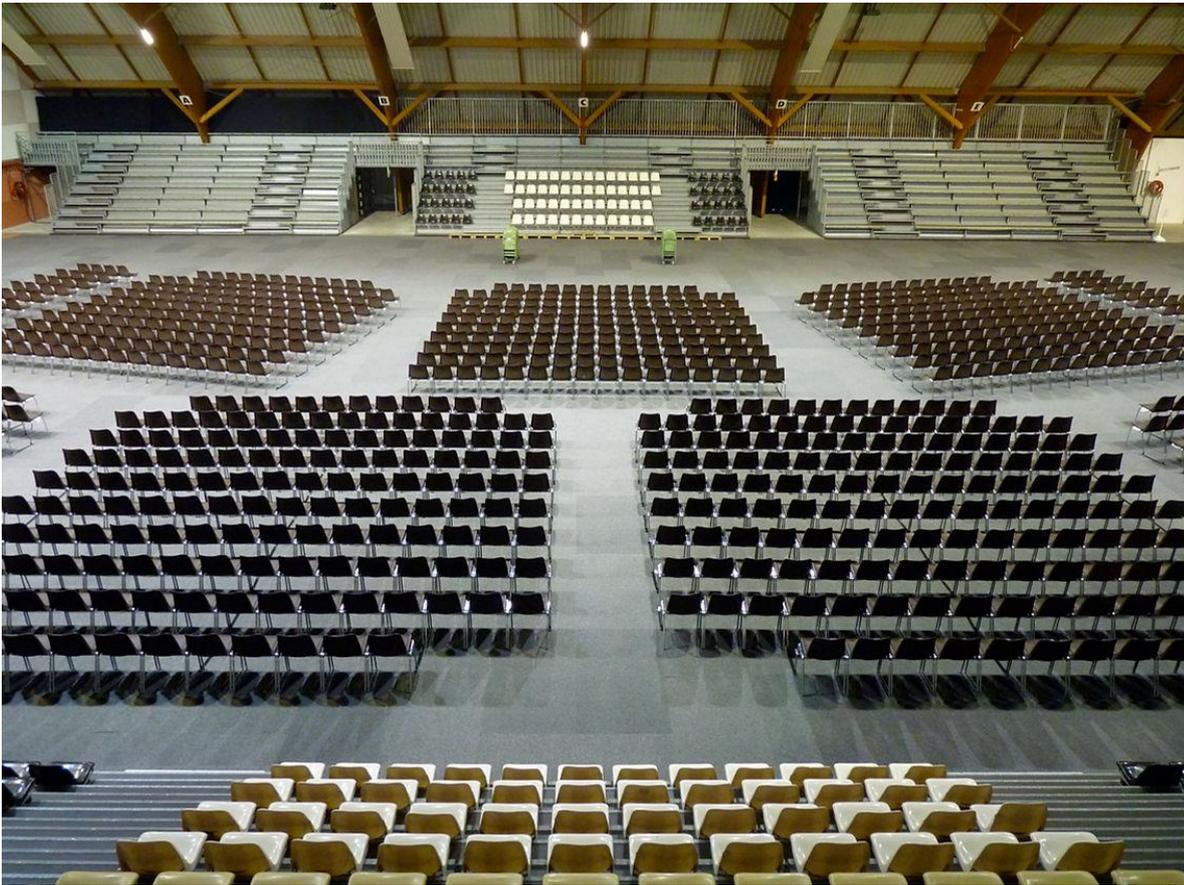
Salle Emstal



église Saint Aubin



Théâtre des Dames



Athlétis



Guinguette En Rouge et Loire

Trélazé



Théâtre de l'avant scène



Salle Aragon



Arena Loire



Les anciennes écuries



La Maraîchère

5.2.7 Les moyens techniques de gestion

- I.muse

Ce nouveau logiciel de gestion administrative, financière et pédagogique a remplacé le logiciel Orfeo en 2018.

- Seafile

Le Cloud de cet hébergeur nous permet de gérer, stocker et traiter les données de l'école de musique sur deux postes.

- ACS

Société informatique qui assure la maintenance de notre parc informatique et l'interface avec la société Seafile.

- Wixcom

Plateforme d'hébergement, pour gérer et développer notre site internet.

- Hortense ROSSIGNOL

Graphiste qui a créé le site internet et assure ponctuellement les mises à jour réglementaires à notre demande.

Elle a conçu l'identité graphique de l'école.

- Téléphonie

Orange est notre opérateur : un fixe, un portable, deux adresses mail : siemtp@orange.fr ; ecoledutilleux@orange.fr

Le directeur possède une adresse professionnelle : dominique.pacteau@ville-lespontsdece.fr

- Matériel informatique

Un poste ordinateur fixe pour l'assistante administrative

Un portable pour la direction

Un copieur en location

5.2.8 Le parc instrumental

Catégorie	Nom	Marque	Modèle	Numéro de série	Etat	Disponible	
Bois	CLARINETTE	YAMAHA		250	USAGE	Non	
Bois	CLARINETTE	YAMAHA		250	115477	USAGE	Oui
Bois	CLARINETTE	YAMAHA	J91376			USAGE	Oui
Bois	FLUTE BASSE	EAGLESTONE	EFL991S	N°090004		USAGE	Oui
Bois	FLUTE PICCOLO	YAMAHA	YPC-32	N°53818		USAGE	Non
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA		281 299640P		USAGE	Oui
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL 261S	N°041132		USAGE	Oui
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL-281 SII	N° 384565		USAGE	Non
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL-282ID ETUDE	R11810		NEUF	Non
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	JUPITER	PETITE MAIN			USAGE	Oui
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL-282ID ETUDE	R11812		NEUF	Non
Bois	FLUTE TRAVERSIERE	YAMAHA	YFL-221N	N° 018332		USAGE	Oui
Bois	HAUTOBOIS	FOSSATI TIERY		N° 254		USAGE	Oui
Bois	HAUTOBOIS	RIGOUTAT		N° 039JJ		USAGE	Non
Bois	SAXHORN	SML		120 900 3			Oui
Bois	SAXHORN	SML	BA	161208024			Oui
Bois	SAXHORN	SML	BA	16BA140711			Oui
Bois	SAXHORN	SML	BA	161208003			Oui
Bois	SAXHORN	SML	BA	16BA140713			Oui
Bois	SAXONETTE	JUPITER UT JRS - 700	KUNATH 1	817-076		NEUF	Non
Bois	SAXONETTE	JUPITER UT JRS - 700	KUNATH 2	817-076		NEUF	Oui
Bois	SAXONETTE	JUPITER UT JRS - 700	KUNATH 3	817-076		NEUF	Oui
Bois	SAXOPHONE	TREVOR JAMES	ALTO 3730G	S80799		NEUF	Non
Bois	SAXOPHONE	YAMAHA	ALTO	YAS-23 N°002541		USAGE	Non
Bois	SAXOPHONE	YAMAHA	ALTO	YAS-25 N° 087253		USAGE	Oui
Bois	SAXOPHONE	TREVOR JAMES	ALPHA SAX PETITE MAIN	T3759		USAGE	Non
Bois	SAXOPHONE	TREVOR JAMES	ALPHA SAX PETITE MAIN	T6879		NEUF	Oui
Bois	SAXOPHONE	YAMAHA	TENOR YTS-280	N°K92081		USAGE	Non
Bois	SAXOPHONE	ARBITER	SOPRANE	2634		USAGE	Oui
Bois	SAXOPHONE	YAMAHA	YAS - 25 ALTO	N°104449		USAGE	Non
Bois	SAXOPHONE	YANAGISAWA	BARYTON 8900	N°00178287		USAGE	Oui
Bois	SAXOPHONE	YANAGISAWA	TENOR T900	N°00196168		USAGE	Non
Bois	SAXOPHONE	TREVOR JAMES	ALTO 3730G	S801188		NEUF	Non
Bois	SAXOPHONE	TREVOR JAMES	ALTO 3730G	S80798		NEUF	Oui
Bois	SAXOPHONE	YAMAHA	TENOR YTS-280	N°K92081		USAGE	Non
Cordes	GUIWARE	GRANADA				USAGE	Oui
Cordes	GUIWARE	YAMAHA	GC100A	40603500		USAGE	Oui
Cordes	GUIWARE	YAMAHA	GC100A	40617596		USAGE	Oui
Cordes	GUIWARE	CUENCA	MOD 30	51014418		USAGE	Oui
Cordes	GUIWARE	ESTEVE 3				USAGE	Oui
Cordes	GUIWARE BASSE ROCK	EPIPHONE		720		USAGE	Oui
Cordes	HARPE					USAGE	Non
Cordes	PIANO NUMERIQUE	YAMAHA	P-515	ECBP 01403		NEUF	Non
Cordes	VIOLON		Violon 1/2	V 3398		USAGE	Non
Cordes	VIOLON		Violon 1/2	V 3399		USAGE	Oui
Cordes	VIOLON		Violon 1/2	V 3312		USAGE	Oui
Cordes	VIOLON		Violon 1/4	2023-006		USAGE	Oui
Cordes	VIOLON		Violon 1/4	V 279		USAGE	Oui
Cordes	VIOLON		Violon 1/4	V 232		USAGE	Oui
Cuivre	COR	EAGLESTONE	60 00 60	FH-490L		USAGE	Oui
Cuivre	COR	LEVANTE		LV - HR4505 MO 312H		USAGE	Oui
Cuivre	COR	YAMAHA	HYR	313200158		USAGE	Oui
Cuivre	COR	SML	PETITE MAIN	CH40F		USAGE	Non
Cuivre	COR	KALISON	MILANO CONSERVATORIO	Conservatoire N°20		USAGE	Oui
Cuivre	COR	STAGG		M0312H		USAGE	Oui
Cuivre	CORNET	YAMAHA	YCR 2330	205571		USAGE	Non
Cuivre	CORNET	BESSON	NEW STANDARD 120	2006543		NEUF	Non
Cuivre	CORNET	COURTOIS	CTS	6986004		USAGE	Non
Cuivre	CORNET	COURTOIS	CTS 720	86004		USAGE	Oui
Cuivre	CORNET	YAMAHA	YCR-2330	N°210672		USAGE	Oui
Cuivre	CORNET	BESSON	NEW STANDARD 120	2011582		NEUF	Non
Cuivre	TROMBONE	YAMAHA	SIMPLE YSL-354	1992-002		USAGE	Oui
Cuivre	TROMBONE	BESSON	BE	639 848 493		USAGE	Oui
Cuivre	TROMPETTE	SML	TP 500	N°67429		USAGE	Oui
Cuivre	TROMPETTE	SML	TP 500	N°68165		USAGE	Oui
Cuivre	TROMPETTE	SML	TP 500	n°67803		USAGE	Non

Notre parc instrumental louable de 70 instruments, favorise l'inscription d'instrumentiste en première année.

5.2.9 Les partenaires structurels

5.2.9.1 L'éducation nationale

Les écoles partenaires sur le territoire du syndicat

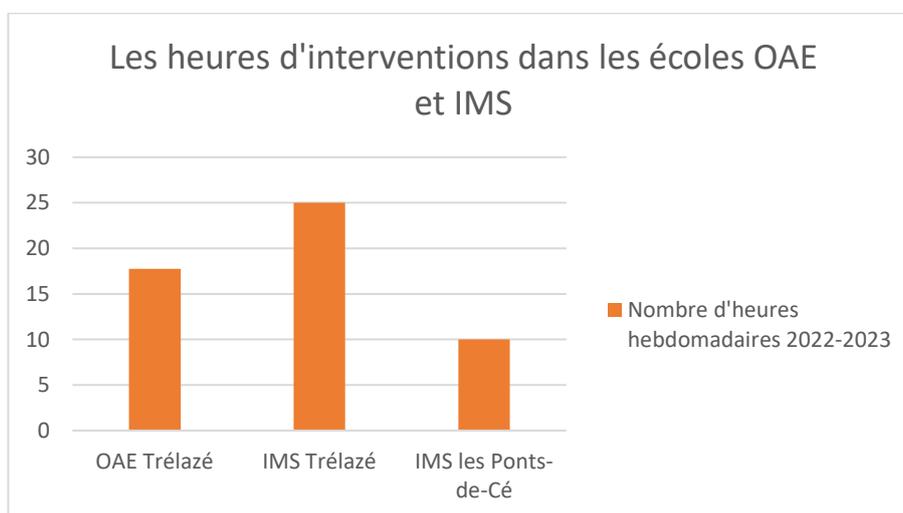
	Ecoles maternelles et primaires	Collège
LES PONTS-DE-CE	Groupe scolaire Raymond RENARD Groupe scolaire André MALRAUX École Jacques PRÉVERT École Raoul CORBIN	
TRELAZE	Ecole primaire Paul FORT Ecole Primaire Henri et Yvonne DUFOUR Groupe scolaire Florence ARTHAUD Groupe scolaire La MARAÎCHERE Groupe scolaire Jacques PREVERT Groupe scolaire Aimé CESAIRE Groupe Scolaire Robert DAGUERRE	Collège Jean ROSTAND

Aujourd'hui, notre public d'intervention en milieu scolaire concerne les écoles maternelles et primaires des Ponts-de-Cé et de Trélazé.

Il n'y a pas d'interventions en milieu scolaire à Bouchemaine, mais en 2023 une classe de l'école de petit Vivier de Bouchemaine s'investit dans la réalisation des éléments scéniques du spectacle de l'Opéra à l'école Le Très Petit Poucet.

Depuis 2021, un orchestre à l'école s'est constitué à l'école Paul Fort de Trélazé. Il implique une classe de CM1 et une classe de CM2.

Nous envisageons une continuité de l'orchestre à l'école au collège Jean Rostand de Trélazé.



Ces partenariats dans les écoles sont des éléments piliers de la sensibilisation de l'enseignement artistique auprès des publics éloignés, voire empêchés.

C'est donner une égalité de chance aux enfants de notre territoire.

5.2.9.2 Les structures d'enseignement artistiques partenaires

Différentes formes de partenariats existent, formalisés par des conventions (cf. Annexes)avec des structures d'enseignement artistique de ALM.



5.2.9.3 *Les associations hébergées*

L'association des parents d'élèves

Courant juin 2022 est née l'association Mélomania, association des élèves, parents d'élèves et amis de l'école intercommunale de musique Henri-Dutilleux, dont le siège social est au 1 rue Pasteur aux Ponts-de-Cé.

« Nous souhaitons, par cette association, proposer aux élèves de l'école, à leurs parents et à leurs proches des moments conviviaux et musicaux au cours de l'année.

Nous serons aussi présents lors des conseils syndicaux et auprès de la direction de l'école pour vous transmettre les décisions et questionnements qui pourraient vous concerner.

Nous aimons notre école de musique, la qualité et la proximité de son enseignement et nous pensons qu'elle peut être le lieu pour les élèves et leurs proches de rencontres et d'échanges conviviaux. Nous pensons qu'une association peut être un bon outil pour créer cette dynamique.

Pour cela, nous vous proposons d'adhérer, vous et vos proches, l'adhésion est à 1€ pour que tous puissent y avoir accès. »

L'association des Amis de l'Orgue de Saint Aubin les Ponts-de-Cé

Créée en 2017 elle promeut la sauvegarde de l'orgue de l'église et s'inscrit dans la vie culturelle du territoire.

5.2.9.4 *Les associations avec qui nous partageons nos locaux*

L'Académie Supérieure de Théâtre d'Anjou

A Trélazé nous mutualisons avec l'ASTA des salles de l'école de musique :

auditorium et salles de formation musicale.

Les compagnies de théâtres

Aux Ponts-de-Cé le dernier étage abrite :

Nomorpa

Les Expressos

La Bagoulu

La Compagnie Sans Soucis.

5.2.9.5 *Les associations accueillies*

Aux Ponts-de-Cé nous accueillons des associations musicales

Le Petit Chœur Dilettante

Fiori Musicali

Compagnie Lyrique Musartis

Quintette de cuivres Arabesque

6 LE PROJET 2023-2028

S'INSCRIRE DANS LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Les départements sont chargés d'adopter depuis le 1^{er} janvier 2005, un **schéma départemental de développement des enseignements artistiques** dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; ce schéma, « *élaboré en concertation avec les communes concernées, a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement* » ; le département fixe, au travers de ce schéma, les conditions de sa participation au financement des établissements au titre de l'enseignement initial.

Le nouveau Schéma de Développement Départemental des Enseignements Artistiques 2023/2028 du Maine-et-Loire a été voté le 5 avril 2023 et sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2023.

Les trois axes sont :

L'ouverture culturelle et disciplinaire

Pluridisciplinarité

Participation à la vie culturelle du territoire

Présence artistique

Pratiques collectives et pratiques amateurs autonomes

L'ouverture par la pratique collective

Soutien des pratiques amateurs autonomes

L'accessibilité

Accessibilité géographique

Diversification des publics

Notre projet d'établissement s'inscrit dans ces axes par les quatre priorités que sont

- Les objectifs
- Les trois piliers
- L'action culturelle

6.1 Les objectifs

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence. »

Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre

6.1.1 L'égalité des chances

C'est un axe fort de la politique éducative interministérielle. Cet objectif donne à chaque élève les mêmes chances, quelles que soient ses origines sociales ou territoriales.

Les établissements d'enseignement artistique contribuent à la réduction des inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre

6.1.1.1 Moyens mis en œuvre

Un parcours musical de qualité :

- La Formation musicale
- L'enseignement instrumental
- La pratique collective

Une équipe pédagogique investie et impliquée.

La politique tarifaire progressive liée au quotient familial.

TARIFS 2023/2024 <small>Délibération du 11 avril 2023</small> 		RESIDENTS BOUCHEMAINE LES PONTS-DE CE TRELAZE VILLE D'ANGERS		
		PARCOURS MUSICAL		FORMATION MUSICALE SEULE PRATIQUES COLLECTIVES
TRANCHES	Quotient Familial		201,75	87,51
1	0 à 600	213,66		
2	601 à 800	268,86		
3	801 à 1000	313,86		
4	1001 à 1200	345,00		
5	1201 à 1400	376,92		
6	1401 à 1600	420,30		
7	1601 à 1800	459,00		
8	1801 à 2000	492,00		
9	2001 à 2250	519,90		
10	2251 à 2500	540,00		
11	> à 2500	558,90		
Résident MAJEUR Etudiant, Apprenti, Demandeur d'emploi		459,00		
RESIDENT MAJEUR		609,90		
EXTERIEURS DÉJÀ INSCRITS				
EXTERIEUR MINEUR déjà inscrits en 2022-2023		980,55		
EXTERIEURS			201,75	211,5
LOCATION D'INSTRUMENT		120,00		

6.1.2 Ouverture à tous les publics

L'éducation et la culture sont l'un des domaines d'intervention du service public.

« Il n'y a pas de culture sans éducation, et pas d'éducation sans culture ».

6.1.2.1 Moyens mis en œuvre

Aller vers un public qui ne vient pas s'inscrire à l'école de musique :

Développement des interventions en milieu scolaire

Développement de l'orchestre à l'école

Création d'un atelier orchestre au collège, passerelle entre l'orchestre à l'école et le parcours musical au sein de l'école de musique et moyen de développement des classes de cuivre et bois.

Développement de la palette des pratiques collectives

6.1.3 La fabrique du lien social et de la transversalité

Cet objectif désigne le désir de vivre ensemble et se caractérise par l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société. Rappelons l'article 27 de la déclaration des droits de l'homme de 1948 qui énonce que

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

6.1.3.1 Moyens mis en œuvre

Développement de l'action culturelle de proximité en créant des projets en partenariat avec l'ensemble de la programmation culturelle des trois villes et des différents acteurs culturels du territoire.

Créer des interactions avec des résidences d'artistes qui permettent à nos élèves de participer, de se produire et de découvrir de nouvelles esthétiques.

6.2 Les trois piliers

6.2.1 Le parcours musical

6.2.1.1 *La synergie du parcours musical*

- **La Formation Musicale** permet à l'élève de s'approprier l'instrument et d'acquérir différentes techniques pour créer un lien entre le son et le signe. Autrement dit, comme l'affirme Marc-Olivier DUPIN, c'est « amener à lire et écrire la musique, en développant l'audition intérieure de ce qu'on lit ou ce que l'on écrit ».

- **La pratique instrumentale individuelle** constitue le moment privilégié du lien que l'élève et le professeur vont construire ensemble dans un parcours individualisé et différencié. Ce cours s'attache à toutes les questions pédagogiques et techniques de l'instrument qui en musique sont lentes et complexes.

- **Les pratiques collectives**
C'est le « jouer ensemble » qui permet de développer l'autonomie des élèves en situation de groupe : prise de pulsation commune et écoute de l'autre.

6.2.1.2 Une organisation pédagogique centrée sur l'élève

A partir de cette idée maîtresse de « **l'intérêt de l'élève** », l'école de musique se structure avec une équipe enseignante au service de cette synergie, intelligible et profitable pour chaque élève.

- Donner du sens et organiser le parcours musical pour exploiter tous ses possibles.
- Former des élèves autonomes pour une pratique musicale amateur et éclairée.
- Penser cette pratique comme un moyen d'expression et de communication vers l'autre.
- Apprentissage de l'effort, de la persévérance, du temps long.

PREMIER CYCLE

- amener l'enfant au cœur du monde musical par l'écoute et la découverte.
- déceler et développer la motivation de l'enfant pour la musique et pour un instrument et/ou le chant.
- acquérir les éléments de base de la pratique instrumentale collective et individuelle et de la connaissance du langage musical (oral et écrit).

SECOND CYCLE

- Acquérir des méthodes de travail visant à l'autonomie.
- Acquérir les compétences d'une pratique instrumentale et/ou vocale dans un répertoire élargi, individuel et collectif.

6.2.1.4 Organisation des cycles de formation musicale

FORMATION MUSICALE

EVEIL 1	5 à 6 ans	
EVEIL 2	6 à 7 ans	
CYCLE 1 EN 5 ANS	A partir de 7 ans	Possibilité d'intégrer le Conservatoire à Rayonnement Régional en second cycle sans test.
CYCLE 2		
CULTURE MUSICALE		Après validation CYCLE 1
COURS ADULTES	Pour les adultes et les adolescents débutants ou confirmés	

6.2.1.5 Organisation des cycles de formation instrumentale

PRATIQUE INSTRUMENTALE

CYCLE 1 EN 5 ANS	A partir de 7 ans
CYCLE 2 EN 5 ANS	Après validation CYCLE 1

6.2.1.6 Organisation des pratiques collectives du premier et second cycle

SDDEA 2023-2028 « L'ouverture par la pratique collective »

- Animer une vie de groupe, favoriser le respect et l'écoute de l'autre
- Partager une passion à travers de multiples expériences artistiques
- Favoriser la participation de nouveaux publics
- Développer d'autres formes d'apprentissage

OBSERVATIONS

Chœur enfants ados	Ce chœur se propose d'ouvrir l'école de musique aux enfants qui participent aux interventions en milieu scolaire avec une professeure commune aux deux dispositifs.
Atelier lyrique junior	Pédagogie de groupe qui cerne un répertoire spécifique
Atelier technique vocale adultes	Pédagogie de groupe pour l'apprentissage de techniques directement adaptées à la pratique du chœur Dumnacus.
Chœur Dumnacus	Chanteurs expérimentés qui viennent se perfectionner avec une plus grande exigence artistique.
Orchestre premier cycle	Cet orchestre premier cycle propose aux jeunes instrumentistes de se familiariser à la pratique collective et au jouer ensemble le plus tôt possible avec un répertoire adapté.
Orchestre second cycle	En partenariat avec le SIAM Un intervenant cordes de Dutilleux + un intervenant vent du SIAM
Petit ensemble avec guitare cycle 1	Associer la guitare à d'autres instruments avec un répertoire varié et actuel.
Ensemble de guitares cycle 2	Répertoire guitaristique pour instrumentistes expérimentés
Ensembles à cordes	Ensemble hebdomadaire au sein de l'école et inter-écoles sur Agglomération Loire Métropole sur des projets
Atelier des musiques du monde	En partenariat avec le SIAM Deux intervenants du SIAM + un intervenant de Dutilleux proposent une approche de transmission orale et de création.
Les flûtés d'Anjou	Ensemble inter-écoles sur Agglomération Loire Métropole
Atelier jazz	Projets en partenariat avec d'autres structures et des artistes invités.
Orgue à géométrie variable	En partenariat avec l'association patrimoniale des Amis de l'Orgue Saint Aubin Les Ponts-de-Cé. Rayonnement sur Angers Loire Métropole afin de développer une discipline en lien avec le patrimoine et l'action culturelle.
Projet de Big Band	Un big band sous la direction du professeur de jazz

Nouvelles propositions de pratiques collectives

Orgue à géométrie variable

En collaboration avec l'AOSAP, les Amis de l'Orgue de St Aubin des Ponts-de-Cé, il est proposé de créer un atelier de pratique collective autour de l'orgue.

Cet atelier à géométrie variable se propose d'accueillir des organistes expérimentés qui souhaitent approfondir leur technique et leur culture organistique dans un atelier dirigé par un professionnel.

Le format de l'atelier serait à géométrie variable dans le sens où le planning annuel se constituerait en début d'année avec l'ensemble des acteurs sous forme de sessions.

Cet atelier s'inscrirait dans une ouverture musicale qui pourrait s'organiser autour de projets incluant d'autres instruments, chant, chœurs, orchestre afin de valoriser l'intérêt patrimonial de l'orgue.

Orchestre second cycle avec le SIAM

Pratique collective pour des élèves plus avancés, la mutualisation avec le SIAM permet d'avoir un effectif d'élèves plus important et une plus grande diversité d'instruments.

Cet atelier sera encadré par deux enseignants l'un à vent du SIAM et l'autre à cordes de Dutilleux.

Projet Big Band

Pratique collective pour des élèves plus avancés, incluant des professeurs pour créer une émulation et être force de propositions de l'action culturelle de notre territoire.

Ce dispositif permettrait aussi de créer un ensemble d'envergure sur Angers Loire Métropole.

Fin de premier cycle

Unité de valeur formation musicale		
contrôle continu	tout au long du cycle	
épreuve écrite	réalisé en cours de formation musicale	
épreuve orale	lecture de note lecture rythmique chant	jury : directeur et professeur

Unité de valeur instrumentale

contrôle continu	tout au long du cycle	
prestation publique	un morceau imposé un morceau choisi par l'élève	Jury : directeur, professeur et collègue invité

Unité de valeur pratique collective ou musique de chambre ou projet

contrôle continu	tout au long du cycle	
au choix entre :	le professeur notifie les participations de ses élèves dans le cadre de l'évaluation continue sur un tableau partagé	
assiduité à une pratique collective		
prestation musique de chambre publique		
participation à un ou plusieurs projets collectifs		

Fin de second cycle

Attestation de fin de parcours

La pratique collective est au centre de la pédagogie en second cycle avec un cours de

- Pratique individuelle d'instrument
- Culture musicale optionnelle mais vivement encouragée
- Pratique collective

Le ou la candidat.e définit les modalités de sa fin de parcours en accord avec le professeur d'instrument en lien avec le cours de culture musicale si nécessaire afin de proposer une prestation publique en solo, avec d'autres instrumentistes ou en collaboration avec une pratique collective sous forme de « projet ».

6.2.1.8 *Le parcours adulte individualisé*

Les adultes inscrits dans notre école intègrent le parcours musical. Néanmoins, les adultes peuvent aussi effectuer un parcours hors cursus dans lequel ils participent à une pratique collective. Ce parcours individualisé est adapté à chaque adulte qui s'inscrit à l'école Dutilleux mais la pratique collective est la porte d'entrée. Cette pratique collective peut aussi être la participation à un projet collectif.

LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

La convention entre l'Education Nationale et le syndicat intercommunal école de musique Henri-Dutilleux du 30 janvier 2023 souligne que

« Les interventions en milieu scolaire ne se substituent pas à l'enseignement de l'Education Musicale, les enseignant-e-s devront rédiger un projet pédagogique pour présenter leur demande à la DSDEN et à la collectivité partenaire. »

67

Celle-ci, en fonction de ses possibilités, met à disposition un-e intervenant-e titulaire du DUMI. S'agissant des interventions sur le temps scolaire, c'est l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique qui a autorité pour arrêter leur organisation.

Il est alors créé une commission mixte Commune-Education nationale pour examiner les demandes et projets des écoles. Cette commission s'attachera, en fonction des moyens proposés par la collectivité et des textes et priorités en vigueur dans l'Education nationale, à déterminer les projets qui pourront être retenus.

Cette commission sera composée des personnes désignées ci-après ou, le cas échéant, de leur représentant-e :

- le Président du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique Dutilleux,
- un-e élu-e du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique Dutilleux ou toute personne désignée par son Président,
- l'inspecteur-trice de l'Education nationale (IEN),
- le conseiller pédagogique départemental en éducation musicale de la DSDEN,
- le Directeur de l'Ecole de Musique,
- un conseiller ou une conseillère pédagogique d'une circonscription de l'Education nationale.

Article 6 Mise en œuvre

Les projets sur l'initiative des écoles suivront ce circuit :

- Les écoles seront informées de la possibilité d'effectuer une demande d'intervention. Elles devront répondre à cette demande selon un calendrier présenté par la commission.
- La commission examinera les demandes. Elle arrêtera ses décisions. Ces dernières seront transmises aux écoles sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale
- Les directeurs et les directrices des écoles retenues rempliront alors l'annexe 1 d'autorisation qui sera transmise à la DSDEN. Sur le reste du volet administratif, la présente convention vaut de façon générale pour l'ensemble des interventions. »

6.2.3 L'orchestre à l'école

TROIS OBJECTIFS INDISSOCIABLES

- L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale
- L'inclusion sociale des jeunes
- Favoriser la réussite scolaire et personnelle

L'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale

À travers un projet artistique exigeant, le dispositif constitue une opportunité unique pour de nombreux jeunes de découvrir la pratique musicale.

La gratuité pour les familles, seule garante d'une réelle égalité des chances, est à ce titre un critère indispensable.

Plus largement, l'aventure Orchestre à l'École ouvre aux élèves un nouvel univers culturel.

L'inclusion sociale des jeunes

Les élèves sont amenés à s'écouter et à travailler ensemble. La réussite collective du groupe passe par la réussite de chacun. Une donnée qui modifie en profondeur la relation entre les élèves, et celle qu'ils entretiennent avec leurs enseignants. Par ailleurs, l'orchestre à l'école est amené à participer à la vie locale du territoire, afin d'éveiller la conscience citoyenne des jeunes.

Favoriser la réussite scolaire et personnelle

À travers la pratique instrumentale, les enfants acquièrent progressivement rigueur et discipline. Les progrès qu'ils réalisent leur donnent confiance en eux, cela rejaillit sur leurs résultats scolaires et leur permet de s'épanouir.

6.2.4 Atelier orchestre au Collège Jean Rostand de Trélazé

Afin de proposer un nouvel avenir musical aux élèves instrumentistes de l'orchestre à l'école Paul FORT, il est proposé un atelier orchestre au collège pour cette nouvelle année 2023/2024.

La cité éducative et le Département s'associent à ce projet qui permettra aux collégiens de vivre un nouveau souffle musical.

Atelier orchestre au Collège Jean ROSTAND de TRELAZE

mode d'emploi

rentrée 2023/2024

Pour cette nouvelle rentrée 2023/2024, un atelier orchestre est ouvert à tous les élèves de sixième qui souhaitent jouer de la musique en groupe.

70

Cet atelier s'adresse en priorité aux élèves de l'orchestre à l'école Paul FORT qui ont pratiqué :

- La flûte
- Le saxophone
- La clarinette
- Le cornet
- Le trombone
- Le tuba
- Les percussions dont batterie

Cette participation à l'atelier orchestre est soumise à inscription à l'école de musique :

- Une demi-heure individuelle de pratique instrumentale à l'école de musique au centre culturel Hervé Bazin. L'horaire sera déterminé avec le professeur.
- Une heure de formation musicale au Collège
- Une heure d'orchestre au Collège

Vous sera mis à disposition un instrument et l'inscription à l'école de musique est gratuite.

Formation musicale 1h00	Collège Jean Rostand Salle d'éducation musicale	
Pratique individuelle instrumentale ½ heure		Ecole de musique Dutilleux Centre culturel Hervé Bazin
Pratique collective 1 heure	Collège Jean Rostand Salle d'éducation musicale	

6.2.5 Aller vers un public des jeunes

Aller à la rencontre d'un public qui ne ferait pas la démarche de venir à l'école de musique.

L'école de musique a investi dans une batucada, instruments vecteur d'apprentissage collectif de tradition orale brésilienne.

Les formes de déploiement d'un dispositif à destination des jeunes doivent s'inventer, avec l'installation d'un studio d'enregistrement sous l'égide de l'association L'R de Rien et de Vincent Erdeven de Zenzile.

71

6.3 L'action culturelle

La transmission de valeurs de partage à travers les actions de création, mais aussi en mettant en relation les élèves entre eux, avec les professionnels et les publics.

« Les établissements d'enseignement artistique sont des centres d'animation de la vie culturelle, proposant au public leurs activités (travaux d'élèves); ils entretiennent des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et favorisent les échanges avec les structures et associations culturelles, locales ou non. »

Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre

Une action culturelle forte conduit l'équipe enseignante à compléter son offre pédagogique en direction des usagers par de multiples possibilités de rencontres et échanges avec des artistes invité.e.s compositeurs et compositrices, tous intervenant.e.s apportant leur expertise et partageant énergie dynamisme idées neuves et ouverture artistique. La prise en compte des diverses formes culturelles présentes sur le territoire et les possibilités de mises en relation de dialogues de ces formes est un des axes forts de cette action culturelle. Elle consiste également en de nombreuses actions de médiation notamment auprès des plus éloignés (personnes en situation de handicap, en situation défavorisée, ...) ainsi elle participe également de l'accessibilité s'adressant aux populations qui ne viennent pas spontanément dans les établissements culturels.

6.3.1.1 La programmation culturelle du territoire

Les projets de l'école de musique s'adaptent aux programmations culturelles de chacune des villes. L'école de musique est aussi force de proposition, afin de créer une synergie autour d'une dynamique de créativité.

A titre d'exemple pour 2023 :

Soutenir les connexions entre les pratiques amateurs et les professionnels

- Résidence GS trio à l'avant-scène de Trélazé en novembre 2023 avec l'atelier jazz de l'école Dutilleux

Encourager les actions réunissant amateurs et professionnels

- Rencontre du CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE NANTES avec l'atelier cordes de l'école Dutilleux en novembre 2023 dans le cadre de la programmation culturelle des Ponts-de-Cé

6.3.1.2 Les autres pratiques culturelles du territoire

- Asseoir la vocation du Centre Culturel Vincent Malandrin des Ponts-de-Cé et de l'école de musique en tant qu'espaces dédiés à la transmission et aux pratiques artistiques : Cela sous-entend de renforcer les liens avec le Centre Culturel Vincent Malandrin via les projets croisés et vers la mise en place d'une classe d'éveil musique /danse, d'autant que le Centre Culturel Vincent Malandrin va se doter d'un projet d'établissement et tenter d'intégrer le Schéma de Développement Départemental des Enseignements Artistiques.
- Soutenir les artistes en présence sur le territoire :
Intérieur Moquette
Projet d'installation de Vincent Erdeven à l'école de musique
Académie Supérieure de Théâtre de l'Anjou avec qui nous partageons les locaux de Trélazé et avec qui nous avons préparé le « Le très petit poucet » en juin 2023.

6.3.1.3 Education Artistique et Culturelle

Les trois piliers de l'EAC

- l'acquisition de connaissance
- la pratique artistique et scientifique
- la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels

Les Interventions en Milieu Scolaire peuvent enclencher et être support à des projets d'Education Artistique et Culturelle comme l'a été Le très Petit Poucet en juin 2023 ou bien le parrainage avec Big Joanna en juin 2022.

6.3.1.4 La communication

L'école de musique possède son propre site.

Une formation avec notre conceptrice du site est prévue en 2023 et est à instaurer annuellement, pour une bonne maintenance de cet outil géré par l'administration de l'école de musique.

La revue de presse des trois villes sera transmise quotidiennement à l'école de musique.

6.4 Les moyens de mise en œuvre

6.4.1 Les bâtiments

Une école intercommunale de proximité est une école qui propose des lieux d'enseignement et de diffusion dans les trois communes.

Des conventions seront signées à partir de l'année 2023-2024 afin de clarifier les modalités d'utilisation des locaux d'enseignements et des mises à disposition des salles de diffusion.

74

Lieux de diffusion

Permettre à nos élèves de se produire sur scène fait partie de la mission de notre école de musique par le biais des auditions et des projets annuels.

Ces lieux de diffusion seront mis à disposition du Syndicat Intercommunal.

6.4.2 Les moyens humains

Synthèse du tableau des emplois

Les recrutements d'enseignants artistiques diplômés deviennent problématiques dans la mesure où la rareté des concours et des déclarations de postes vacants des collectivités ont diminué très sensiblement les candidatures.

Aussi, le changement de profil des enseignants orchestre à l'école ne correspond plus au profil des enseignants artistiques à cause de la spécificité de ces emplois qui s'adressent à des nouveaux publics.

Augmentation des interventions en milieu scolaire : ½ poste aux Ponts-de-Cé, et un 1,25 poste à Trélazé.

Ces nouvelles missions des enseignements artistiques diversifient les profils et interrogent l'adéquation des formations et des candidatures.

Valorisation des contractuels

Cette nouvelle configuration du tableau des emplois doit nous engager vers une réflexion sur les modalités de l'emploi des contractuels.

En effet certains contractuels seront cédés au bout de 6 années et nous pourrions réfléchir à une montée des échelons correspondant à l'ancienneté afin de créer une attractivité et une fidélité à notre structure.

Pour d'autres professeurs titulaires sur d'autres structures à temps non complet et dont la permanence de l'emploi est avérée sur notre structure, leur titularisation doit être envisagée.

La formation des enseignants

Inciter et accompagner les enseignant.e.s à la passation des concours

Formation continue. Le Département propose de créer un groupe de travail sur les besoins de formation

6.5 Les moyens financiers

Le modèle de participation financière des 3 communes est acté dans les statuts.

6.5.1 Proposition d'un avenant à la convention Dutilleux/CRR Angers

La convention signée avec la ville d'Angers instaure une réciprocité d'accueil au tarif résidents des élèves dans nos deux structures.

76

Ainsi, ce dispositif permet aux élèves de l'école de musique Henri Dutilleux de faciliter l'accès au Conservatoire en second cycle de formation musicale.

Cette continuité du premier cycle de formation musicale dispensée à l'école de musique Henri Dutilleux et du second cycle au Conservatoire d'Angers crédibilise une qualité de l'enseignement dispensé à l'école Henri Dutilleux. En outre, ce dispositif permet de donner à nos usagers une égalité des chances pour poursuivre éventuellement un enseignement d'excellence au Conservatoire pour ceux qui le souhaitent.

La convention de l'école de musique Dutilleux avec le Conservatoire interroge le fonctionnement des enseignements artistiques sur l'EPCI Angers Loire Métropole.

Alors que la plupart des EPCI de Maine-et-Loire encadrent les enseignements artistiques, ALM vit un fractionnement des enseignements artistiques qui ne permet pas à nos usagers de bénéficier d'un service public homogène. Le CRR est institutionnel à Angers et les autres localités d'ALM subviennent à des écoles de musique qui peuvent manquer de cohérence pédagogique alors qu'elles sont source de service de proximité. L'école Dutilleux et le SIAM sont les seules structures publiques d'ALM avec le CRR et toutes les autres écoles sont associatives. Les recrutements communs avec les structures associatives deviennent compliqués car les modes de recrutement sont trop différents et nous sommes en vraie difficulté de ressources humaines.

Se pose la question de la légitimité d'une éventuelle structure d'enseignement artistique sur ALM. Une structure publique d'enseignement artistique sur ALM permettrait un meilleur partage des charges financières ainsi qu'une plus grande cohérence pédagogique et administrative alors que l'on constate avec cette convention Dutilleux/CRR que Dutilleux reçoit un nombre important d'angevins qui devrait normalement se réguler sur l'ensemble des écoles d'ALM. A priori, le CRR n'a pas de partenariat avec les autres structures d'ALM.

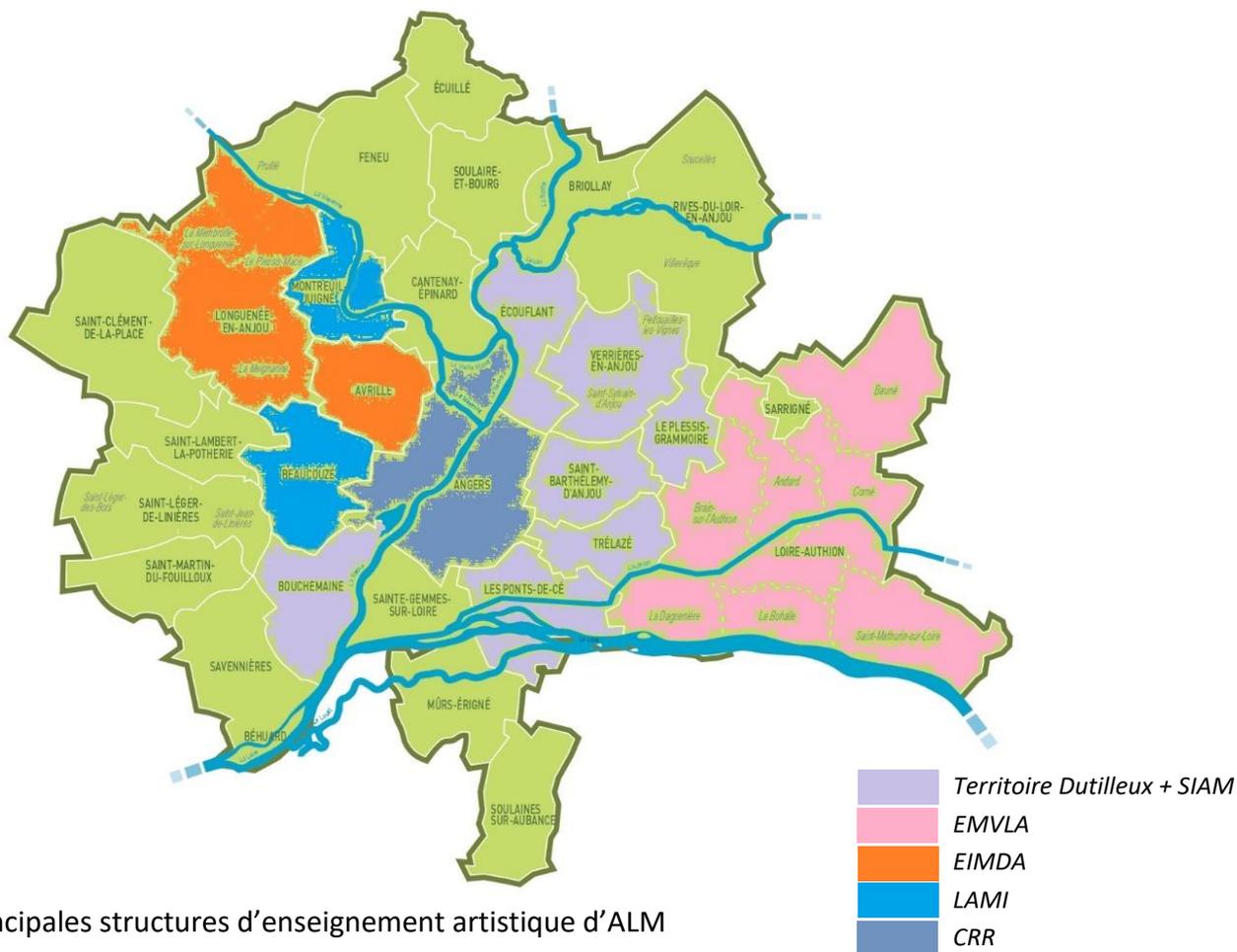
Par conséquent, il est proposé d'accueillir les angevins

- sans quota en pratiques collectives ou/et formation musicale ou/et éveil musical dans la limite des places disponibles à Dutilleux
- un nombre limité d'angevins en parcours musical qui ne dépasse pas 20 élèves.
- les élèves accueillis en parcours musical devront suivre les trois axes que sont :
 - o La formation musicale
 - o La pratique individuelle instrumentale
 - o La pratique collective

6.5.2 Réflexions d'une fusion avec le SIAM

Les établissements d'enseignement artistique musique sur Angers-Loire-Métropole

6.5.2.1 Pourquoi fusionner ?



- Pour être plus fort
- Pour être plus attractif
- Pour évoluer, élargir les horizons et les publics
- Pour inventer un nouveau projet proche des besoins de chacun

6.5.2.2 *Etre plus fort*

- En mutualisant les personnels

Une structure administrative consolidée et plus rationnelle

Une équipe élargie qui permet l'ouverture à plus de partenaires

Un plan de formation sur site rendu possible par le nombre d'agents

- En mutualisant les locaux

Une meilleure répartition des salles pour la saison et les répétitions d'orchestre

- En mutualisant les projets

Des enseignements enrichis par plus de diversités

La poursuite et l'évolution de projets artistiques et pédagogiques en commun

6.5.2.3 *Etre plus attractif*

- Une école de musique de qualité et complémentaire du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers
- Une meilleure attractivité en matière de recrutement de professeurs qualifiés ou enseignant des instruments plus rares
- Un projet ambitieux de politique culturelle de territoire pouvant aboutir à un classement « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » par l'état

La gestion devenue possible d'un orchestre, vitrine de l'école, sous forme de stages ponctuels

6.5.2.4 *Evoluer, élargir les horizons et les publics*

- Une évolution logique après 17 ans d'existence. Le SIAM et Dutilleux sont, à l'origine nés de fusions
- Une Education Artistique et Culturelle à développer en parallèle d'un enseignement artistique spécialisé
- Un projet Action sociale/ Action culturelle à construire en lien avec les 7 communes, la DRAC, l'Education Nationale, Angers-Loire Métropole et les partenaires culturels et sociaux

6.5.2.5 *Inventer un nouveau projet proche des besoins de chacun*

- Penser à une gouvernance représentative et qui tient compte des différentes politiques culturelles, d'animation, d'éducation de chaque commune
- Consolider la notion de proximité, d'organisation des cours hebdomadaires au plus près du domicile
- Harmoniser les tarifs sans grands changements pour les usagers
- Créer un comité de pilotage formé d'élus, d'usagers, de partenaires culturels et sociaux et d'agents
- Etudier des cas de fusions réussies

7 RESSOURCES

Département de Maine-et-Loire

Schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2023/2028

Ministère de la Culture

Schéma national d'orientation pédagogique des enseignements initiaux de la danse, de la musique et du théâtre – 2023

80

Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique, théâtre mars 2021

Syndicat intercommunal école de musique Dutilleux

Projet d'établissement 2016/2019

Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle

Charte pour l'éducation artistique et culturelle

Association des orchestres à l'école

Charte de qualité des orchestres à l'école 2021



DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
HENRI DUTILLEUX



1, Rue Pasteur
49130 LES PONTS DE
CÉ



09.60.15.83.41

siemtp@orange.fr

DELIBERATION N°6

CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

OBJET : Approbation du Projet d'établissement 2023-2028

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président

Considérant

- la concertation du comité de pilotage mise en place d'octobre 2022 à février 2023
- la réunion d'étape du 16 juin 2023 avec les maires et adjoints à la culture des trois communes, Mr Jean-Paul PAVILLON, Mme Veronique MAILLET, Mme Francine BOULESTREAU, Mme Chantal JOEFFROY, Mr Vincent GUIBERT et l'absence excusée de Mr Lamine NAHAM et les corrections apportées à la suite.
- la consultation du Conseil départemental

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL APPROUVE A L'UNANIMITE.

Accusé de réception en préfecture
049-200019214-20230710-2023-D5-CS1007-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



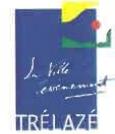
Certifié exact,
Le Président,
Jean-Paul PAVILLON





1, rue Pasteur
49130 LES PONTS DE CE

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE HENRI-DUTILLEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois de juillet à 10h30 en Salle de l'Esplanade de la Mairie de Bouchemaine,

le Syndicat Intercommunal Ecole de Musique Henri Dutilleux, dûment convoqué par Monsieur le Président suivant convocation individuelle de chacun de ses membres, en date du 30 juin 2023,

s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.

Le nombre des membres du Comité en exercice est de 18.

MEMBRE (S) PRÉSENT (S) :

Ville des Ponts-de-Cé : Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, Madame Emilie BOYER déléguée titulaire, Monsieur Vincent GUIBERT, délégué titulaire

Ville de Bouchemaine : Madame Véronique MAILLET, 1^{ère} Vice-Présidente, Monsieur Jean-Baptiste LECLERCQ, délégué titulaire

Ville de Trélazé : Monsieur Lamine NAHAM, 2^{ème} Vice-Président, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE (S) EXCUSE (S) :

Ville des Ponts-de-Cé :

Ville de Bouchemaine : Madame Francine BOULESTREAU, déléguée titulaire

Ville de Trélazé : Madame Chantal JOEFFROY, déléguée titulaire, Monsieur Jean-François GARCIA, délégué titulaire

MEMBRE (S) ABSENT (S) :

Ville des Ponts-de-Cé : Madame Michèle REBILLARD, Monsieur Xavier GAUTHERON, délégué(s) suppléant(s)

Ville de Bouchemaine : Madame Edith LHERIAU, Madame Emilie BERNARD, déléguées suppléantes, Monsieur Patrice NUNEZ, délégué suppléant

Ville de Trélazé : Madame Brigitte ROBIN déléguée suppléante, Monsieur Ozkan ERTURK, Monsieur Boris BATAIS, Monsieur Yohann GAILLARD, délégué(s) suppléant(s),

DÉPÔT (S) DE POUVOIR (S) :

Madame Francine BOULESTREAU, déléguée titulaire avec pouvoir remis à Madame Véronique MAILLET
Madame Chantal JOEFFROY, déléguée titulaire avec pouvoir remis à monsieur Lamine NAHAM

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE :

Monsieur Jean-Baptiste LECLERCQ a été désigné pour remplir ces fonctions.